

## Une sucrerie de l'Ouest de Saint-Domingue dans la tourmente : l'habitation Bourgogne à la Croix-des-Bouquets (1793-1803)

Par Jean-Louis DONNADIEU<sup>1</sup>

Par un hasard heureux ont été retrouvées, en 2002, au château du village gascon de L'Isle-de-Noé, douze pages arrachées d'un registre de comptes de dépenses d'une sucrerie de Saint-Domingue : l'habitation Bourgogne, située non loin du bourg de La Croix-des-Bouquets, au cœur de la Plaine du Cul-de-Sac, à une quinzaine de kilomètres à l'est du Port-au-Prince. D'une même écriture fine et élégante, ces pages recensent, par ordre chronologique et en les explicitant, les dépenses que les administrateurs successifs de ce domaine ont effectuées en 1793 et 1794, puis – après un saut dans le temps du fait des pages manquantes – à partir de juin 1801 jusqu'au mois d'août 1802.

Il est un peu miraculeux que ces douze pages aient pu échapper aux multiples négligences, sinon au vandalisme, des hommes. En effet, on a tout lieu de croire que le restant du cahier ou dossier – qui contenait au minimum 52 folios – a disparu, sans compter que d'autres documents (liste d'esclaves, plan, relevés de rendements des parcelles, journaux mensuels de travaux, correspondances diverses, bilans annuels, etc.) ont pu également accompagner cette comptabilité. Du naufrage ont seulement réchappé ces quelques feuilles jaunies et froissées. Complétées par d'autres sources, elles permettent quand même de retracer les grandes lignes des événements qu'a connus cette sucrerie, ainsi que son évolution durant ces années particulièrement troublées. C'est d'ailleurs là leur intérêt : autant la vie quotidienne dans les sucreries ou caféières antillaises nous est relativement connue en période de paix, autant l'information se fait rare à propos des habitations de Saint-Domingue au plus fort de la tourmente révolutionnaire. Ces éléments sur la sucrerie Bourgogne, et sur l'énergie dépensée par son propriétaire présent sur place, sont donc les bienvenus.

### Une sucrerie légèrement inférieure à la moyenne

À la veille de la Révolution, quel visage présente cette habitation de La Croix-des-Bouquets ? La cartographie de l'époque<sup>2</sup> nous montre, sous le nom de « Veuve Bourgogne », un domaine situé juste à la sortie sud-est du bourg, traversé par la route allant vers l'est, et divisé en deux parties ; ces deux portions sont séparées par l'habitation Micheau, la raison d'un tel espacement nous échappant, peut-être un achat de terrains en complément d'un premier domaine. Les autres habitations mitoyennes s'appellent Noailles, d'Argout ou Borgella<sup>3</sup>.

En l'absence de plan détaillé de la propriété, on en est réduit à une simple approximation quant à sa taille. La portion principale est de l'ordre de 160 ha, la partie secondaire de 50 ha, soit un total approché de 210 ha. Il s'agit, à l'échelle domingoise, d'un domaine de taille honorable, mais sans plus, si l'on tient compte du fait que la taille moyenne de cette catégorie de propriétés oscille entre 240 et 310 ha, selon l'étude effectuée par David Geggus<sup>4</sup>.

On ignore quelles quantités de sucre cette habitation produit, et on n'a aucun renseignement précis quant aux superficies plantées en cannes ou celles consacrées aux places à vivres (espaces communs pour cultiver de quoi nourrir les esclaves), aux jardins privatifs des

---

<sup>1</sup> Agrégé d'histoire-géographie enseignant au lycée Pardailhan (Auch, Gers), docteur en histoire.

<sup>2</sup> Voir par exemple les multiples cartes de la cartothèque Moreau de Saint-Méry, aux Archives Nationales d'Outre-Mer (désormais noté ANOM), à Aix-en-Provence, série F3-289. Je remercie M. Jacques Petit, de *Généalogie et Histoire de la Caraïbe*, de m'avoir aidé sur cette question.

<sup>3</sup> Sucrerie de Bernard Borgella de Pensié, avocat au Conseil Supérieur du Port-au-Prince, maire de cette ville en 1792, rédacteur de la Constitution de Saint-Domingue de 1801. Voir CAUNA (Jacques de), *L'Eldorado des Aquitains*, Biarritz, Atlantica, 1998, p. 313. Pour Noailles et d'Argout, voir note 35.

<sup>4</sup> GEGGUS (David), "Sugar and Coffee Cultivation in Saint-Domingue and the Shaping of the Slave Labor Force", I. Berlin and P. Morgan, eds, *Cultivation and Culture : Labor and the Shaping of Slave Life in the Americas*, Charlottesville, University Press of Virginia, 1993, p. 73-98 et 318-324 ; ou encore GEGGUS (David), "The Sugar Plantation Zones of Saint-Domingue and the Revolution of 1791-1793", *Slavery & Abolition* 20 (1999), p. 31-46.

esclaves, aux savanes herbeuses servant de pâturage aux animaux ou encore aux bois debout (réserve de bois d'œuvre ou de combustible). On sait cependant qu'il faut ajouter à cette sucrerie la possession d'une hatte (enclos d'animaux) dans la localité du Mirebalais, à quelques 35 kilomètres au nord. Ce lieu isolé, de l'autre côté des montagnes, favorise une activité d'élevage, et il n'est pas rare que les bêtes de Bourgogne remontent jusqu'au Mirebalais, par une mauvaise route, ou en redescendent. Cependant, on ignore s'il s'agit de les engraisser, de les mettre au repos ou d'en favoriser la reproduction. Mais un détail concernant le cheptel de cette habitation nous est parvenu : l'avocat Moreau de Saint-Méry indique qu'« on trouve à la Croix-des-Bouquets, sur l'habitation Coustard à la Grande Plaine, des bœufs qui sont la descendance de ceux procréés par des buffles avec des vaches. On les distingue à la bosse qu'ils ont encore sur le dos »<sup>5</sup>. Y aurait-il eu un essai particulier de croisement, à un moment donné, qui aurait marqué les esprits ?

Si les origines de l'habitation Bourgogne remontent à la première moitié du XVIII<sup>e</sup> siècle, les documents relatifs à l'indemnité des colons de Saint-Domingue répertorient le domaine au nom de Marie Godefroy, veuve du sieur de Bourgogne-Duvivier, un officier militaire créole. Toutefois, elle avait épousé en premières noces un certain Jean d'Excravayat d'Escossas. La fille de ce premier lit, Anne, se marie avec un officier appelé à devenir gouverneur de Saint-Domingue (en 1777), Robert d'Argout ; ils ont deux enfants, un garçon, Robert-Maurice d'Argout, et une fille, Marianne, épouse d'Esme Joachim Montagu de Pouzols. De l'union suivante de Marie Godefroy avec le sieur Bourgogne-Duvivier naît une fille, Laurence, laquelle épouse un officier, Guy-Pierre Coustard de Massy, lui aussi appelé à être gouverneur de Saint-Domingue (de juillet 1785 à avril 1786). S'ensuivent deux filles : Charlotte, qui épouse à Paris Pierre Guigues de Moreton de Chabrillon, et Sophie-Guillermine-Louise, qui épouse à Versailles, en présence de la famille royale, Charles-Héliou de Barbançois, marquis de Villegongis<sup>6</sup>.

Selon l'usage qui veut qu'on ne divise pas une unité de production, ce sont les revenus qui sont partagés, chaque année, entre propriétaires. À la veille de la Révolution, on compte donc quatre héritiers – et propriétaires directs – Bourgogne, chacun pour un quart : Robert-Maurice d'Argout, Marianne d'Argout (épouse Pouzols), Charlotte Coustard de Massy (épouse Chabrillon) et Louise Coustard de Massy (épouse Barbançois). Situation classique dans le cas des sucreries de Saint-Domingue, les propriétaires sont absentéistes, résidant en France où ils tiennent leur rang et jouissent de leurs revenus ; ils confient donc l'administration du domaine à un procureur (correspondant ayant leur procuration pour agir et signer en leur nom) et à un économiste (comptable) appointés. Mais le zèle et la conscience de tierces personnes ne remplacent jamais l'attention des propriétaires en titre.

## Le contexte troublé de la Révolution

Si, *a priori*, la convocation des États généraux pour mai 1789 ne concerne que la métropole, les hommes libres et planteurs des colonies non seulement suivent les événements avec la plus grande attention mais comptent bien y participer. Les puissants propriétaires blancs de Saint-Domingue arrivent, le 7 juillet 1789, à faire admettre six représentants au sein de l'Assemblée nationale constituante, afin de défendre leurs intérêts bien compris, à savoir le maintien du système esclavagiste, la libéralisation totale des échanges et l'arrêt du « despotisme » d'une administration royale réputée trop tatillonne. Mais, en fait, bien d'autres problèmes secouent la colonie : si certains propriétaires blancs – les plus aisés en général – sont fidèles à la couronne, d'autres – et notamment les « petits Blancs » – parlent d'autonomie, sinon d'indépendance, de l'île, à leur profit bien entendu, et dans le maintien du système esclavagiste et du refus de tout compromis avec les « Libres de couleur ». Or, ceux-ci, devenus artisans, commerçants, ou propriétaires terriens, concurrencent directement les Blancs dans la compétition économique. De plus, ils revendiquent les mêmes droits politiques, ce qui fait hurler une grande

---

<sup>5</sup> MOREAU DE SAINT-MÉRY, *Description de la partie française de Saint-Domingue...*, II, p. 966 (réédition Société française d'histoire d'outre-mer, 2004). L'*Indemnité* des anciens colons de Saint-Domingue parle de la « sucrerie Bourgogne ou Coustard ». Voir note 54.

<sup>6</sup> La famille royale signe l'acte de mariage, page reproduite par Claude HARTMANN dans *Charles-Héliou, marquis de Barbançois-Villegongis (1760-1822). Un noble éclairé du Bas-Berry. Agronome, amateur de science et de philosophie*, Paris, L'Harmattan, 2007 (coll. Logiques Historiques), p. 87. Pour une vision d'ensemble des propriétaires, voir arbre généalogique en annexe.

partie de la population blanche. Quant aux esclaves, ils doivent, par définition, travailler, se taire... et ne rien entendre de ces discours de liberté et d'égalité venant de métropole, qui pourraient leur donner des idées.

L'enchaînement des événements révolutionnaires dans la Grande Ile est d'une très grande complexité, entre les velléités autonomistes de certains Blancs (assemblée et constitution de Saint-Marc, mai 1790), la répression du mouvement conduit par les Mulâtres Ogé et Chavanne revendiquant l'égalité des droits civiques (exécution des meneurs, le 26 février 1791), puis la révolte des esclaves de la Plaine-du-Nord, dans la nuit du 22-23 août 1791. Cette grande révolte servile est un tournant : désormais, plus rien ne va être comme avant. Les choses se compliquent encore avec les violences qui se déroulent en parallèle dans l'Ouest, plus précisément la région autour du Port-au-Prince et la Plaine du Cul-de-Sac. Au Port-au-Prince même, « petits Blancs » et autonomistes sont maîtres de la rue, font trembler les représentants officiels, refusent tout arrangement avec des Mulâtres qui ont pris les armes. Fin août 1791, Blancs jusqu'au-boutistes et Mulâtres s'affrontent à la Croix-des-Bouquets. En septembre et octobre, divers compromis sont signés entre les parties pour apaiser ces tensions, paix fragile qui s'effondre dès les mois suivants. En effet, en mars 1792, le Port-au-Prince est de nouveau en proie à des convulsions, les Blancs ultras se rendant maîtres de la ville et expulsant les Mulâtres, tandis que, parallèlement, des bandes d'esclaves, désertant les habitations, commencent à sillonner les campagnes environnantes, notamment autour de La Croix-des-Bouquets, incendiant et pillant sur leur passage. L'arrivée dans l'île des commissaires de la République (Polverel, Sonthonax, Alhiaud) ne change guère la situation au début, tant est importante la déliquescence du pouvoir officiel. Cependant, la violente rébellion des Blancs autonomistes du Port-au-Prince est finalement matée par l'alliance des Mulâtres avec des troupes loyales au pouvoir de Paris (lors de ces affrontements meurt Guy-Pierre Coustard de Massy, le 14 avril 1793). En juin, dans le nord, au Cap-Français, le commissaire Sonthonax parvient à juguler le coup de force du général Galbaud, devenu sympathisant de la contre-révolution ; mais c'est au prix d'une ville pillée par les bandes d'esclaves révoltés que Sonthonax a appelées en renfort, et du départ de milliers de Blancs vers les Etats-Unis, tandis que se précise la menace anglaise. Dans un tel contexte, Sonthonax croit opportun de proclamer le 29 août 1793 l'abolition de l'esclavage en espérant faire basculer la masse noire dans le camp de la République, une mesure sans réelle portée car il ne fait qu'entériner une situation de fait ; un mois plus tard, son collègue Polverel proclame la même décision au Port-au-Prince. Parallèlement, dans les rangs des troupes espagnoles qui menacent la frontière est de la colonie, le nom d'un certain Toussaint Louverture commence à être prononcé<sup>7</sup>.

C'est dans ce contexte troublé qu'un jeune officier royaliste, Hector-Louis de Barbançois, qui a débarqué à Saint-Domingue en 1790, va tenter de reprendre en main la sucrerie Bourgogne. Qui est ce jeune homme, âgé de 27 ans quand il découvre la grande île ? Son dossier militaire<sup>8</sup> indique que Hector-Louis de Barbançois, né le 18 septembre 1763 à Villegongis – petit village du futur département de l'Indre – a, à partir de 1778, embrassé la carrière des armes, attitude très classique dans la haute aristocratie. Il est sous-lieutenant au régiment du Royal-Navarre cavalerie en 1782, avant de passer aux Noailles dragons, qu'il quitte en 1785 pour reprendre du service en juillet 1789, puisqu'on le retrouve aide de camp du marquis de Pouzols (époux de Marianne d'Argout) dans sa tournée en Roussillon. Les événements en France le froissent-il, demande-t-il à servir outre-mer ? Toujours est-il que, de par les relations de son frère Charles-Hélion de Barbançois, on le retrouve en 1790 aux Antilles<sup>9</sup>. En 1792 il est aide de camp de général Coustard (beau-père de son frère Charles-Hélion), alors commandant la partie de l'Ouest de Saint-Domingue, royaliste, allié aux Mulâtres réclamant l'égalité des droits politiques. On ne sait malheureusement rien de précis des activités de Barbançois cadet, si ce n'est que son chemin croise celui du marquis de Cocherel, l'un des députés de Saint-Domingue aux États généraux puis à l'Assemblée nationale, revenu dans l'île en septembre 1790. Face à la tournure des événements, ce grand propriétaire organise un « corps d'émigrés » – entendre d'officiers royalistes – résolu à

<sup>7</sup> Sur les événements de Saint-Domingue, voir par exemple la synthèse de CAUNA (Jacques de), *Haïti, l'éternelle révolution, histoire de sa décolonisation (1789-1804)*, Monein, PNRG éditions, 2009 (première édition 1989).

<sup>8</sup> Service Historique de la Défense (désormais noté SHD), 2Ye 157/1.

<sup>9</sup> Le *Nobiliaire du Berry* de Hugues DESGRANGES (Saint-Amand-Montrond, chez l'auteur, 1971) – consulté par M. Claude Hartmann, que je remercie pour son aide – indique qu'il va d'abord en Martinique, comme premier aide de camp du général de Béhague (gouverneur de la Martinique du 12 novembre 1791 au 3 juillet 1792), avant de passer à Saint-Domingue. Mais son dossier militaire l'indique à Saint-Domingue en 1790.

défendre leurs biens fonciers. Hector-Louis de Barbançois sert dans cette unité. À quel moment découvre-t-il pour la première fois la sucrerie Bourgogne ? On ne sait<sup>10</sup>.

Parallèlement aux événements dans l'île, les événements révolutionnaires en métropole ont pour conséquence, indirecte mais fort importante pour la sucrerie Bourgogne, que deux puis trois des quatre héritiers propriétaires (MM. De Bouzols, de Chabrilion et d'Argout) sont dits émigrés à l'étranger<sup>11</sup>, tandis que le quatrième propriétaire, Charles-Héliion de Barbançois, demeure en permanence en France, sur ses terres familiales du Berry<sup>12</sup>. La loi du séquestre des biens des émigrés s'appliquant aussi aux colonies, l'habitation va être sanctionnée, non pas par une confiscation pure et simple puisqu'il y a au moins un propriétaire présent en France, mais par un impôt au prorata des parts absentes.

### Aperçu général des dépenses de Bourgogne

C'est ici que les comptes retrouvés nous donnent leurs premières indications. Bien sûr, on peut se poser quelques questions quant à leur crédibilité, car on ne sait pas qui les tient. L'écriture semble être la même sur toute la période ; est-elle celle d'un comptable toujours resté ou qui a recopié ces comptes ? Surtout, s'agit-il de comptes fiables et honnêtes ? Autant de questions qui restent ouvertes, alors qu'on relève des dépenses mentionnées mais non expliquées ; cependant, à défaut d'autre chose, il faut bien se contenter de ce que nous indique le document<sup>13</sup>.

Un premier examen général nous donne le tableau suivant, exprimé en livres de Saint-Domingue<sup>14</sup>.

Pôles de dépenses	1793	1794	juin-décembre 1801	janvier-août 1802	Total
Impôts et charges diverses	24 230	6 512	10 176	4 746	45 564
Entretien / réparations	3 146	33	972	25 124	29 275
Outillage / matériaux	3 637	235	1 350	6 402	11 624
Appointements et salaires	1 099	0	8 132	2 373	11 604
Animaux	2 240	594	1 414	57	4 305
Gratifications	3 570	16	16	106	3 704
Aide à des particuliers	2 880	0	0	0	2 880

<sup>10</sup> Au plus tard en novembre 1796, selon la mise en possession évoquée plus loin, mais il est fort probable qu'il s'est enquis de suivre l'évolution de Bourgogne dès son arrivée à Saint-Domingue, au moins muni de la procuration de son frère délivrée le 12 avril 1790 selon le dossier Barbançois (ANOM, Dépôt des Papiers Publics des colonies – désormais noté DPPC –, 8 SUPSDOM 8 [SUPSDOM pour Supplément Saint-Domingue]).

<sup>11</sup> On sait cependant que Robert-Maurice d'Argout est en France, quelques années plus tard.

<sup>12</sup> Malgré la rumeur le déclarant « *en résidence en pays anglais, allié ou neutre* » (comme noté par l'inventaire de l'habitation Bourgogne du 20 novembre 1796 (ANOM, DPPC, 4 SUPSDOM 1 bis). Plusieurs attestations de résidence confirment sa présence en France.

<sup>13</sup> La réputation des gérants était déplorable à Saint-Domingue, et des interrogations subsistent quant à ces écritures comptables de Bourgogne. On relève ainsi des regroupements difficiles à classer : comptes globaux de dépenses de nourriture pour l'hôpital et vigiles obligatoires, dépenses pour des mesures de sécurité et des servitudes, débours mentionnés de façon globale sans que l'on puisse effectuer de ventilations ni savoir plus précisément ce qu'il en est. Cela étant, les masses financières globales, ainsi que les commentaires et explications données pour justifier certaines dépenses, nous renseignent sur le climat et les préoccupations du moment.

<sup>14</sup> La livre « argent des îles » valait un tiers de moins que la livre tournois, ou franc.

Sécurité	688	172	198	123	1 181
Frais médicaux	73	28	0	528	629
Nourriture	408	0	0	0	408

Il y a bien sûr une nette coupure entre les deux périodes, 1793-94 d'une part, juin 1801-août 1802 d'autre part, tant pour les impôts, les frais d'entretien et de réparations, l'équipement en outillage ou les salaires. La première période nous montre une sucrerie ayant du mal à faire face aux charges, qui essaie de se maintenir vaillamment que vaillamment dans un contexte troublé. Huit ans plus tard, il s'agit de reconstruire et faire repartir la production, les anciens esclaves étant devenus des « cultivateurs » salariés, mais dans un contexte général toujours lourd d'incertitudes. Que sait-on plus précisément, comment passe-t-on de cette première phase à la seconde, et quels sont les espoirs et difficultés engendrés par la reprise ?

### Les soucis de Bourgogne en 1793

On ne sait malheureusement rien de l'état de la sucrerie Bourgogne au début de 1793. A-t-elle été incendiée, pillée, durant les mois précédents ? La comptabilité n'en dit mot. Il y a à ce moment-là un économiste, qui s'appelle Wiet, mais le document ne nous apprend rien d'autre que le montant de ses appointements : 2 000 livres par an ; ce n'est pas somptueux, mais rien n'est dit d'un éventuel intéressement à la production. Est-il depuis longtemps sur les lieux ou a-t-il été engagé depuis juillet, si on remarque qu'il touche, le 24 octobre, l'équivalent de quatre mois d'appointements ? L'achat de draps pour son usage, mentionné à ce moment là, est-il également l'indice d'un recrutement récent ?

Quoi qu'il en soit, il doit faire face à bien des tracas : manque criant de numéraire, sanctions imposées par le pouvoir républicain, insécurité croissante, pénurie de matériaux, recours aux expédients... Le détail des dépenses nous plonge d'emblée dans une période difficile, tant d'un point de vue économique que politique.

La pénurie d'espèces sonnantes et trébuchantes a toujours été un problème pour la colonie mais, avec les secousses consécutives à la Révolution, la question est plus aiguë que jamais. Si bien que c'est en nature que Bourgogne s'acquitte de l'impôt correspondant à la « moitié de l'habitation séquestrée » du fait de l'émigration de deux de ses propriétaires à ce moment-là, en livrant 16 barriques de sucre et le produit de la vente de 7 boucauds<sup>15</sup> de sirop aux magasins de la République au Port-au-Prince – bientôt renommé Port-Républicain –, livraisons étalées tout au long de l'année 1793.

Au titre des dépenses imposées par les circonstances, mais cette fois pour raison de sécurité, on relève le paiement d'un vigile, un « *negre libre* » nommé Jean Nagomme (serait-il de nation Nago ?) qui, par deux fois en 1793, perçoit un pécule (irrégulier : 82 livres pour un mois – paiement du 7 juillet –, 132 livres pour deux mois – paiement du 22 octobre) du fait de ses gardes. Les écritures comptables précisent que la mission de surveillance qui lui incombe est effectuée « *d'après l'ordonnance qui exige un homme armé pour vingt esclaves* ». Entendre des hommes libres, évidemment, pour parer à toute éventualité de soulèvement des serviles ou de menace de « brigands ». Ce qui signifie que, compte tenu d'un atelier de l'ordre *a minima* de 140 individus à Bourgogne, il faut au moins sept ou huit hommes armés pour faire face à la situation, dont ce vigile qui semble une recrue extérieure. Et ce n'est pas tout : une dépense de nourriture notée globalement au 31 décembre précise qu'il a fallu payer « *la nourriture de deux et trois hommes pendant neuf mois qu'il a fallu prendre sur l'habitation d'après les ordonnances, à cause des circonstances* »<sup>16</sup>. Le climat n'est donc pas à la tranquillité. Déjà, le 29 janvier, avait été acheté un fusil, probablement en complément de l'arsenal de l'habitation, alors jugé insuffisant. On est également frappé du nombre d'achats ou de réparations de verrous, cadenas ou serrures : sept interventions en 1793, notamment de juin à août, après les affrontements de début 1793 dans la plaine entre soldats français et bandes insurgées, et les troubles d'avril au Port-au-Prince. Ou l'achat, le 1<sup>er</sup> juillet, d'une malle fermée à clé pour y mettre des papiers sensibles, avec l'intention de les embarquer sur un navire en partance pour la France. Ou encore la location au sieur Gétin

<sup>15</sup> Barrique d'une contenance d'environ 500 litres.

<sup>16</sup> À ajouter à « *la dépense relative à l'hôpital de l'habitation* » et « *de la table de ladite habitation* ». Le flou de la comptabilité et l'imprécision des commentaires posent question quant à la ventilation, voire la fiabilité, de ces dépenses.

d'un logement au Port-au-Prince comme refuge de repli pour les cadres en cas de crise grave. Les comptes ne mentionnent cependant pas de révolte d'esclaves, ni de fuite massive. L'atelier ne semble pas avoir bougé, mis à part trois esclaves partis marronner, dont un certain Scipion, et finalement capturés, ainsi que, pour l'anecdote, des mulets et chevaux qui s'étaient également enfuis avant d'être rattrapés. On ne sait cependant rien de l'ambiance générale au sein de l'atelier.

En raison du climat général, le troc et la débrouillardise sont de mise, quitte à récompenser les esclaves qui y participent. Ainsi, le « *nègre Victor* » se voit gratifié, le 16 juillet, de 8 livres pour avoir « *procuré des bouts de planches pour faire des barriques à sucre* ». Il faut comprendre qu'il n'y a plus de chêne merrain neuf importé et donc que l'heure est à la récupération de tout ce qu'on peut. On relève aussi, le 5 juillet, un prêt, noté pour « *mémoire* » – mais c'est l'équivalent d'un débours important de 2 880 livres – de quatre barriques de sucre à un certain Bobin, habitant de la Plaine du Cul-de-Sac, sans autre précision. Le 7 septembre, le chirurgien Daugé, qui vient visiter l'hôpital de l'habitation, est payé d'une barrique de sucre brut évaluée à 433 livres. Peu auparavant, le 1<sup>er</sup> juillet, deux barriques de sucre ont été envoyées à un correspondant à Philadelphie « *pour de la Nouvelle-Angleterre faire venir des toiles pour les nègres, des redingotes et autres objets pour l'habitation* », signe que les importations de métropole connaissent de sérieuses perturbations, ou qu'il faut se fournir auprès des « Américains » (des Etats-Unis). Le système de l'Exclusif (échanges uniquement avec la métropole), déjà assoupli dans les dernières années de l'Ancien Régime, a définitivement vécu.

Il ressort quand même des comptes de 1793 deux activités proprement commerciales : la livraison au négociant port-au-princien Delarue de quatre barriques de sucre brut pour être expédiées aux Etats-Unis d'Amérique, le 22 octobre, et la vente de 14 boucauds de gros sirop à la maison Castaing & Charlestéguy<sup>17</sup>. C'est bien peu, mais les circonstances peuvent l'expliquer. Une question au passage : on ne fait pas de sucre « terré »<sup>18</sup> à Bourgogne faute de moyens, ou du fait des circonstances ?

Par ailleurs, on relève des dépenses tout à fait classiques, comme il advient sur une sucrerie en fonctionnement en temps de paix. Apparaît la liste habituelle des matériaux : clous, planches, poteaux, essentes, chaux, bois de charpente, feuillards, liens d'attelage... Pour les animaux, est acheté du bois patate et sont payés des soins vétérinaires. Les esclaves reçoivent un peu de morue et de bœuf salé, compléments protidiques aux productions propres de l'habitation, et du ginga (toile grossière) pour tout vêtement ; l'hôpital a quelque dotation (un vésicatoire pour « *mal aux yeux d'une négresse* », deux baignoires – fournies par les « *nègres tonneliers de l'habitation d'Argout* » – et du savon). On relève encore des dépenses relatives à des travaux de maçonnerie ou à l'entretien du canal conduisant l'eau puisée dans la Grande Rivière aux pièces de canne ou au moulin.

À propos du personnel appointé, outre l'économe Wiet, on sait qu'un « Libre de couleur », appelé Montenlair dit Souard, « *majorat [responsable ?] de la hatte à Mirebalais* », reçoit, en juillet 1793, 1 864 livres comme solde de cinq ans d'appointements qui lui sont dus, – à raison de 600 livres par an – pour ses services, payés avec grand retard. Les autres indications concernent les esclaves. Au travers du document comptable, on a connaissance du nom de certains d'entre eux, notamment quand ils bénéficient de récompenses ou quand leur sont confiées des tâches particulières, engageant une dépense. À l'instar de Cupidon – « *hospitalier* », c'est-à-dire affecté à la bonne marche de l'hôpital – qui reçoit en juillet 1793 une caisse de savon « *qu'il a demandé* » ainsi que 33 livres sur les 100 de « *pension* » qui lui a été accordée depuis 1792 pour une raison qui nous échappe ; ou encore de Sylvestre (« *second hospitalier* »), Romain et Simon (« *commandeurs* »), Gabriel (« *sucrier* », responsable de la fabrication des sucres), sans oublier Bastien, Charles, Jason, Thomas et Guillaume (« *gardiens d'animaux* » faisant la navette entre l'habitation Bourgogne et le Mirebalais). D'autres noms apparaissent, sans précision de talent : Phéliepeau, Gérard, la mulâtresse Laurette<sup>19</sup>. Sans oublier Colas, « *nègre de feu M. Coustard* »,

<sup>17</sup> L'impôt sur ces barriques consistait en une « *moitié de la vente par MM. Castaing et Charlestéguy de quatorze boucauds de gros sirop à eux envoyés pour le magasin de la République pour moitié de l'habitation séquestrée* » (10 décembre 1793).

<sup>18</sup> Clarifié par une eau qui se diffuse à partir d'une argile humide placée en haut des formes (moules). Sur le processus intégral de fabrication du sucre à cette époque, voir CAUNA (Jacques de), *Au temps des îles à sucre*, Paris, Karthala, 1987 (réédition 2003), p. 173-177.

<sup>19</sup> En 1794 apparaissent en plus les noms de Joseph, Négritte, Léon, sans autre précision.

gratifié le 11 juillet de 379 livres et d'une barrique de vin car « *ayant rendu de grands services à l'habitation* », mais on ignore lesquels<sup>20</sup>.

Dans le système esclavagiste, point de salaire ; cependant, on relève un nombre important de gratifications – généralement de huit livres – délivrées à tel ou telle esclave pour services rendus, selon le seul et bon vouloir du gérant : à Phéliepeau « *pour être toujours resté sur l'habitation* » (20 mai), à Gabriel « *pour lui* » le 18 juin, à Thomas, « *gardeur d'animaux* », « *pour soins qu'il donne aux mulets de l'habitation attaqués de la morve* » (12 et 20 juillet), à Jason le 2 août, sans oublier 66 livres d'étrennes « *pour d'autres nègres ou négresses* » le 1<sup>er</sup> janvier 1793. Ou encore à Charles, le 17 juillet, 33 livres remises « *pour son exactitude à faire la garde* ». Plusieurs personnes extérieures à l'habitation en bénéficient également ; Ainsi, la « *négresse libre* » Agathe : alors que Bourgogne a besoin d'une mule, elle fait savoir au commandeur Romain qu'une opportunité existe ; Romain en informe l'économiste, qui achète ladite mule et remercie l'informatrice. Le dénommé Brice est aussi récompensé pour avoir « *vendu 28 poteaux pour faire la case du nègre Simon commandeur* », de même que le « *nègre Antoine* » de l'habitation d'Argout, sollicité pour aider « *à la tonnellerie* » (le 14 juillet). Il est à observer que certaines opérations se font « *d'après l'autorisation de M. de Montaudouin* »<sup>21</sup>, ce qui indique que la très importante maison de négoce nantaise du même nom écoule au moins une part des productions de Bourgogne et que son chef a eu la procuration, ne serait-ce qu'honoraire, de certains héritiers. C'est le cas pour les gratifications versées au commandeur Romain et au sucrier Gabriel (100 livres chacun, étrennes du 1<sup>er</sup> janvier) et à Colas (le 11 juillet).

Par ailleurs, on relève des frais de sépulture pour une « *petite fille de l'habitation* », le 17 juin, payée au curé de la Croix-des-Bouquets. Cette petite fille est peut-être la fille d'un des employés blancs. Mais décédée de quoi, et dans quelles circonstances ? On ne sait. Les frais d'enterrement (33 livres) sont bien supérieurs aux 3 ou 4 livres habituellement versées pour la sépulture d'esclaves.

## 1794 : l'effondrement

Si les comptes des dépenses pour 1793 occupent cinq pages du document, les dépenses pour 1794 ne tiennent, elles, que sur une seule page, tant la situation est perturbée depuis le débarquement des Anglais à Saint-Domingue, à partir d'octobre 1793 à Jérémie (Sud) et au Môle Saint-Nicolas (Nord) à l'appel de grands propriétaires blancs royalistes, d'abord soucieux de conserver leurs biens. Les mois qui suivent sont chaotiques<sup>22</sup>. Les Anglais progressent lentement et, en juin 1794, se rendent maîtres du Port-au-Prince et de la Plaine du Cul-de-Sac. Mais ils ne vont guère au delà. Simultanément à cette implantation, on apprend que Toussaint Louverture rejoint le camp de la France, peu avant que n'arrive le décret officiel d'abolition de l'esclavage voté par la Convention le 16 Pluviôse An II (4 février 1794).

On sait que les troupes britanniques entrent le 5 juin 1794 à la Croix-des-Bouquets. Parmi les rares dépenses de l'habitation Bourgogne cette année-là, on note 16 livres de gratification données « *à une négresse de l'habitation Cibert pour, lors de la rentrée au Cul-de-Sac avec les Anglais le cinq de ce mois [juin], l'avoir envoyé sur l'habitation pour tranquilliser les nègres, parer et chercher les commandeurs et d'autres nègres de l'habitation* ». Cette mention témoigne donc d'une situation confuse et empreinte de méfiance. Surtout, si une bonne partie de l'atelier est demeurée sur place, elle semble vivre – survivre ? – en ne comptant d'abord que sur ses propres ressources, occupée à cultiver les parcelles personnelles pour subsister. La production de sucre en a singulièrement pâti. En effet, on relève juste un boucaud de sirop livré, le 22 novembre, à M. Dalton, négociant (anglais ?) au Port-au-Prince, « *pour la contribution de la paroisse* », ainsi que, le 29 novembre, la livraison d'une barrique créole de sucre brut « *pour être donnée en contribution au Port-au-Prince* » et celle, le lendemain 30 novembre, d'une demi-barrique créole de sucre brut à « *M. Perrier au magasin du roi à la Croix-des-Bouquets* ». « *Du*

<sup>20</sup> On relève que le don d'argent fait 379 livres et la barrique revient à 462 livres, soit un total de 841 livres. Or il est compté 1 006 livres de gratifications. Quid de la différence (165 livres), et pourquoi ?

<sup>21</sup> Il s'agit très probablement le jeune négociant Antoine de Montaudouin, fils de Jean-Gabriel de Montaudouin, l'une des plus grandes fortunes nantaises.

<sup>22</sup> En février 1794, une insurrection d'ateliers éclate dans la Plaine du Cul-de-Sac contre la domination des Mulâtres commandés par Beauvais. On connaît l'existence d'un chef de bande nommé Bébé Coustard (natif de l'habitation Bourgogne, dite aussi Coustard ?). Finalement, les Mulâtres restent maîtres du terrain, jusqu'à la mi-1794. Voir CAUNA (Jacques de), *Au temps des isles à sucre*, op. cit, p. 234-235.

roi», et non plus de la République, car en territoire désormais contrôlé par les troupes britanniques, la terminologie républicaine ne s'applique plus, et la loi républicaine encore moins : le système esclavagiste est maintenu, dans un contexte d'état d'alerte permanent. La zone autour de la Croix-des-Bouquets est surveillée par une troupe d'émigrés français alliés aux Anglais, connue sous le nom de Légion de Montalembert, du nom de son chef. Pour l'anecdote, on sait qu'un officier de cette unité, M. de Romefort, fournit à Bourgogne, le 26 décembre 1794, « *un cheval de réforme (...) pour monter un nègre armé de l'habitation, d'après la demande qu'il s'en est faite* ». Onze mois auparavant, le 28 janvier, des papiers sensibles avaient été mis en sûreté à l'Archahaye.

Les quelques autres dépenses mentionnées cette année-là sont l'achat d'un mulet, l'acquisition de planches de palmiste et de pieux, une modeste réparation de maçonnerie payée au « *nègre maçon* » de l'habitation Baugé, des gratifications de huit livres à Joseph et à la singulièrement nommée Négritte pour « *être restés à la hatte du Mirebalais* », deux serrures et des « *frais de l'hôpital des nègres et pour la table de l'habitation, le loyer pendant la présente année d'un pied-à-terre au Port-au-Prince, les frais de voyage en ville pour les besoins de l'habitation* ». Peu de choses au total.

Dès le débarquement des Britanniques, le chevalier de Barbançois se range clairement dans leur camp, autrement dit à ses yeux le camp de l'ordre et de la relance de l'activité économique. Le raisonnement est opportuniste : si la France révolutionnaire n'est pas capable d'assurer la stabilité, qu'importe que ce soit sous la bannière britannique, du moment que l'essentiel – la relance de la production des denrées d'exportation – est garanti <sup>23</sup>?

Du corps d'émigrés commandé par le marquis de Cocherel, Hector-Louis de Barbançois passe, en 1794, capitaine au régiment des chasseurs royaux du colonel O'Gorman<sup>24</sup>, et va servir dans leurs rangs jusqu'au départ des Britanniques en octobre 1798. On ignore les raisons de son changement et on ne connaît malheureusement pas le détail de ses services. Tout juste peut-on penser que, du fait qu'il détient la procuration de son frère aîné Charles-Hélios pour relancer l'habitation Bourgogne, Barbançois cadet va, quand la situation est suffisamment stabilisée, fin 1796, bénéficier du temps nécessaire pour reprendre effectivement en main le domaine avec un bail de sept ans. Et, pour cela, il va commencer par procéder à un état des lieux, le 20 novembre 1796<sup>25</sup>.

## La situation fin 1796

Le notaire appelé à établir l'inventaire de l'habitation compte alors 143 esclaves<sup>26</sup>, divisés en 58 hommes (40% du total) et 85 femmes (60%). D'emblée, on constate un fort déséquilibre numérique entre hommes et femmes, alors qu'avant les événements révolutionnaires la tendance de fond était plutôt une légère domination des hommes, réputés abattre davantage de travail en plein champ – quoique les femmes n'en soient pas exemptées, loin de là. Mais il semble manifeste qu'à Bourgogne les troubles ont entraîné la fonte des effectifs masculins, les forces les plus vives n'étant plus là : enrôlements divers, départs pour aller rejoindre telle ou telle bande, cohorte ou armée, morts lors d'affrontements, etc., les circonstances se prêtent à favoriser ce déséquilibre démographique. Les prénoms des esclaves sont, pour la plupart, classiquement chrétiens. On note toutefois, comme sur d'autres habitations, quelques prénoms issus de la mythologie ou de l'histoire antique (Hector, Mars, Cupidon, Thémis...) ou d'autres davantage fantaisistes (Robuste, Petit Cœur, Relaps, Sans Bas, Bijou, Baron...), et de curieuses inversions (Agnès, pour un homme).

---

<sup>23</sup> Sur les émigrés ayant servi à Saint-Domingue, voir par exemple GROUVEL (vicomte), *Les corps de troupes de l'émigration française (1789-1815), tome 1 : Service de la Grande-Bretagne et des Pays-Bas*, Paris, éditions de la Sabretache, 1957, p. 185-191. On sait par ailleurs que la question du rapport à l'Angleterre s'est posée aux Petites Antilles durant la Guerre de Sept Ans et de nouveau durant la Révolution.

<sup>24</sup> D'origine irlandaise, O'Gorman est propriétaire d'une importante sucrerie dans la plaine du Cul-de-Sac. Voir à son sujet BEGOUËN-DESMAX (Maurice), *Mémoire d'une famille du Havre t.1 La grande époque : Jacques-François Béguën (1743-1831)*, Le Havre, Étaix, 1957, p. 161-187.

<sup>25</sup> Acte dressé par M<sup>e</sup> Jean-Baptiste Fisson le 20 novembre 1796 (ANOM, DPPC, 4 SUPSDOM 1 bis).

<sup>26</sup> Et non 144 comme indiqué dans l'inventaire de mise en possession, une jeune femme (Juliette) ayant été comptabilisée deux fois sous les numéros 73 et 74. Liste en annexe.



Sur 143 esclaves, on en compte 92 considérés comme adultes (35 hommes, 57 femmes), ayant donc 16 ans ou plus, soit quasiment les deux tiers du total. L'âge moyen des adultes est le suivant : pour les hommes 38 ans, pour les femmes, 35 ans peut-être, si on tient compte des cinq esclaves dont l'âge n'est pas indiqué, mais que l'on peut estimer ayant dépassé la cinquantaine<sup>27</sup>, 33 ans si on ne comptabilise que les âges indiqués.

On a par ailleurs 51 enfants et adolescents. Aux yeux du maître, c'est un intéressant potentiel de 23 garçons et 28 filles, autant de bras prometteurs pour la culture, dans les années à venir. L'âge moyen de cette jeunesse est, pour les garçons, de 6 ans 8 mois, et pour les filles de 6 ans 9 mois.

A-t-on affaire à des enfants natifs de l'île ? Cela semble manifeste car les vaisseaux négriers n'abordent plus l'île depuis les troubles, et cela a pu rendre implicite la mention « créole » aux yeux du notaire ayant dressé l'inventaire. On peut remarquer toutefois que pour ces enfants, le nom de la mère n'est pas indiqué, contrairement à l'usage. Parmi les adultes, on a aussi affaire à un atelier essentiellement créole (presque 2/3 des hommes, et quasiment 4/5 des femmes)<sup>28</sup>. On ne compte que 18 esclaves explicitement désignés comme « bossales » (Africains), soit moins de 13% de l'ensemble des adultes, répartis en 12 hommes et 7 femmes. Mais avec des particularités. Pour les hommes bossales, leur âge moyen (36 ans ?) ne doit pas cacher qu'on a, en fait, affaire à deux sous-groupes : 4 « anciens » de 40 ans et plus, et 6 jeunes entre 20 et 30 ans. Surtout, taux très élevé, un homme bossale sur deux souffre d'une infirmité ou d'une maladie, probable conséquence d'un travail trop intense et trop dur. Quoi qu'il en soit, ce handicap les contraint à rester sur l'habitation. Leur provenance les fait se diviser en deux groupes égaux, entre l'Afrique de l'Ouest (Bambara, Mandingue, Yolloff) et la Côte des Esclaves (Arada, Ibo). Les sept femmes bossales se subdivisent en un sous-groupe de 4 ayant moins de 40 ans, et l'autre au-delà (l'âge moyen serait proche de 37 ans, mais ce calcul n'est qu'indicatif car des données manquent). La majorité de ces femmes vient de La Côte des Esclaves.

L'estimation des hommes donne un prix moyen 728 livres, pas si élevé que cela, ce qui confirme que des éléments vaillants, donc estimés chers, sont partis (somme totale des hommes : 25 485 livres). L'estimation des femmes nous donne un prix moyen individuel de 1 070 livres, relativement élevé, plus important en tout cas que celui des hommes (pour une somme totale de 61 045 livres). Le prix moyen d'un garçon est de 717 livres (et le total des garçons 16 505 livres) tandis que le prix moyen d'une fille est plus élevé, 778 livres (total des filles : 21 800 livres). La somme globale estimée des esclaves atteint 124 835 livres.

Ce cas de figure n'est pas exceptionnel, le profil général de Bourgogne étant typique des sucreries de la Plaine du Cul-de-Sac à ce moment-là : beaucoup d'enfants, sur-représentation féminine, la plupart des hommes jeunes et des bossales manquants, ainsi qu'a pu l'observer David Geggus<sup>29</sup>. De fait, des noms mentionnés dans les comptes de 1793 et 1794 ont disparu : ainsi, que sont devenus Léon, Joseph, Négritte, Jason, Sylvestre ou Guillaume ?

L'inventaire nous donne quelques détails quant aux qualifications de certains. Deux cadres – les deux commandeurs – sont là ; un tonnelier est également mentionné, tandis que chez les femmes est indiquée une hospitalière. C'est tout. Cependant, croire que les autres n'ont pas de compétence serait erroné, l'estimation financière qui est établie ne peut pas toujours s'expliquer par la seule force physique. Il y a certainement parmi eux des aptitudes à conduire les cabrouets (charriots) ou à travailler à la sucrerie, pas seulement à couper la canne. On compte un homme et quatre femmes « *libres de savane* », pour services rendus, dont l'une – Augustine – explicitement pour avoir eu six enfants<sup>30</sup>.

---

<sup>27</sup> Mentionnées par un “?” sur la pyramide des âges en annexe.

<sup>28</sup> Certains esclaves sont explicitement mentionnés comme créoles ; d'autres le sont implicitement, étant répertoriés « mulâtres » (un parent blanc, un parent noir) ou « grifs » (un parent mulâtre, un parent noir). Le notaire ayant dressé l'inventaire a-t-il voulu faire ressortir les esclaves de sang-mêlé de la liste ?

<sup>29</sup> GEGGUS (David), « The Slaves of British-occupied Saint-Domingue : an Analysis of the Workforce of 197 absentee plantations, 1796-1797 », *Caribbean Studies*, 1978, p. 5-41. Je remercie M. Geggus de m'avoir fait parvenir copie de cet important article.

<sup>30</sup> Pour les esclaves libres de savane, « la liberté est pour eux avant tout la faculté d'aller et de venir à volonté et parfois d'abandonner la plantation. Ils ne sont jamais forcés au travail » in DEBIEN (Gabriel), *Les esclaves aux Antilles françaises*, Société d'Histoire de la Guadeloupe / Société d'Histoire de la Martinique, 1974 (réédition 2000), p. 382. Il est alors d'usage d'accorder la liberté de savane à l'esclave mère de six enfants.

On n'est guère informé de l'état de santé général. Tout au plus sont mentionnés chez les hommes 9 infirmes, 2 herniaires et 1 malade – et 1 herniaire chez les garçons – et on a déjà observé le cas des bossales parmi ces malheureux. Chez les femmes on relève 4 infirmes, 1 estropiée et 1 « *avant les écrouelles* ». Les infirmités et estropiements sont probablement dus à des accidents de travail, tandis qu'on ne peut rien dire quant aux hernies.

Le reste des biens estimés se résume à seize mulets, pour 5 280 livres – un petit effectif, pour une sucrerie – et à deux cabrouets, estimés 1 500 livres. Quant au bâti, il consiste en une sucrerie (6 600 livres), un moulin (12 000 livres), une purgerie (6 600 livres), un hôpital (1 500 livres), une grande case (10 000 livres), une grande case à nègres (2 000 livres), trois cases à nègres (100 livres) et un clocher (300 livres). Le total des animaux et du bâti revient donc à 45 880 livres. Autrement dit, pour un total général estimé de 170 715 livres, on voit que le mobilier humain, les esclaves, représentent à eux seuls 73 % de la valeur, tandis que les animaux et les bâtiments peinent à atteindre 27 % du total estimé. Cela en dit long sur le peu de vaillance des bêtes comme sur l'aspect misérable du bâti. Au passage, on a remarqué la configuration du logement des esclaves, logement manifestement collectif.

Les terrains n'ont même pas fait l'objet d'une estimation. Dans quel état sont-ils ? L'essentiel est en friche, sauf « *sept pièces de vieux rejetons susceptibles de fournir des plants et quelques carreaux de vivres* » ainsi que, pour mémoire « *une petite place située dans le morne des Crochus* », dépendante de l'habitation. Le travail de la canne a donc périçité, tout est à reprendre. L'inventaire indique même explicitement qu'il n'y a « *aucun espoir de tirer du revenu pendant les deux premières années* ». Ce n'est que la troisième année que l'on peut espérer quelque revenu, « *si nous jouissons d'une parfaite tranquillité* » est-il encore précisé.

Hector-Louis de Barbançois a donc affaire à une habitation qui allait à vau l'eau. La tâche de redressement s'annonce particulièrement difficile, car il faut la réunion de trois conditions : un atelier efficace, des moyens financiers, et la paix civile. Cette dernière condition est certainement la plus délicate à réaliser tant le contexte est fluctuant : les Anglais ne font que piétiner, tandis que les maladies sévissent. Finalement, ils se retirent, fin 1798, tandis que Toussaint Louverture impose chaque jour davantage sa poigne.

Cette loi louverturienne, les maîtres de terre s'en accommodent ; l'homme fort de Saint-Domingue rassure, il ne chasse pas les colons blancs – au contraire, il encourage leur retour –, et si l'esclavage est officiellement aboli, un régime drastique va le remplacer (règlement du 12 octobre 1800) : on ne parle plus d'esclaves mais de « cultivateurs », lesquels sont cependant obligés de rester rivés à la terre, à travailler à la relance de la production agricole, le délit de « vagabondage » (expression édulcorée pour signifier le marronnage) étant sanctionné<sup>31</sup>. Le maintien de la grande propriété est donc confirmé, tandis que l'épanouissement d'un petit paysannat indépendant, pratiquant les cultures vivrières, s'en trouve fortement entravé : il en va de la relance de l'économie de l'île, orientée vers les exportations. Une chose – de taille – a changé cependant : les cultivateurs sont désormais rémunérés, la masse salariale globale équivalant au quart du prix de vente des sucres, autrement dit un intéressement à la production. Parallèlement, alors que Toussaint Louverture a gagné la « guerre du Sud » contre le mulâtre Rigaud, il fait promulguer le 8 juillet 1801 une Constitution propre à l'île, se faisant nommer gouverneur à vie, mettant Bonaparte devant le fait accompli, ce qui n'a pas l'heur de plaire à l'ambitieux Premier Consul. Sans oublier le traité commercial avec les Etats-Unis que Toussaint Louverture a signé sans en référer au pouvoir central. Voulant mettre fin à une situation qui est en train de lui échapper, Bonaparte ordonne la mise sur pied d'une grande expédition militaire destinée à reprendre en main la colonie, armada qui lève l'ancre le 14 décembre 1801.

Durant ces années de flottement politique, on ne sait que peu de choses sur l'évolution de la sucrerie Bourgogne. Quid des difficultés de redémarrage, des efforts pour trouver l'argent nécessaire ? Les comptes nous laissent entendre que, de 1795 à 1800, ont été dépensées 174 152 livres, soit une moyenne fictive annuelle de 29 025 livres, ce qui est peu. Au vu de la suite, on peut en fait envisager une première période de quasi-stagnation, suivie d'une montée en puissance progressive des dépenses, surtout après le départ des Anglais. Le démarrage sérieux semble dater de 1799, date d'engagement d'administrateurs appointés comme on le verra plus loin, époque également du renforcement de la domination de Toussaint Louverture et de la

---

<sup>31</sup> Parallèlement, en métropole, le prolétariat ouvrier fait l'objet de surveillance (par exemple : loi Le Chapelier du 14 juin 1791 abolissant les corporations et interdisant grèves et coalitions ouvrières). Longtemps durant le XIX<sup>e</sup> siècle le livret ouvrier va être obligatoire.

stabilisation de la situation dans l'Ouest. Cela correspondrait aussi à la démobilisation d'Hector-Louis de Barbançois des forces associées aux Britanniques, pour se consacrer désormais entièrement à la relance de la sucrerie Bourgogne.

### Relancer la machine

Nous avons la chance de posséder le détail des dépenses s'étalant de juin 1801 à août 1802<sup>32</sup>, ainsi qu'un certain nombre d'actes notariés contemporains, qui permettent d'éclairer les décisions prises et de ressentir l'espoir nourri par le jeune homme. La période qui s'étend de 1800 à 1803 voit Hector-Louis de Barbançois s'investir de façon considérable dans le redressement de Bourgogne ainsi que dans des activités annexes. Ainsi, le 1<sup>er</sup> Pluviose an 8 (20 janvier 1800), on le voit, par devant M<sup>e</sup> François Figuière, notaire à la Croix-des-Bouquets, fonder une société avec les frères Antoine et Armand de Boynes, héritiers de l'habitation Boynes dans la Plaine du Cul-de-Sac<sup>33</sup>, dans le but de « *faire des entrepôts de denrées et des charrois* », notamment créer trois entrepôts au pied de la montagne des Grands Bois ; parallèlement, les frères Boynes sont signalés comme ayant reçu en fermage la sucrerie Sire, située dans la Plaine du Cul-de-Sac, non loin de l'Étang Saumâtre. Les motivations et circonstances d'une telle société nous échappent, le sérieux des associés également. Toujours est-il que le climat général semble être à la relance de l'activité sucrière, et que les entreprises de transport de denrées, matériaux divers ou productions, sont nécessaires pour l'ensemble des intéressés. C'est aussi un moyen, pour Hector-Louis de Barbançois, de gagner un argent précieux, alors que la sucrerie Bourgogne ne produit pas encore.

Cependant, l'aspect même de l'habitation commence à changer, signe de reprise : la sucrerie est rééquipée, un parc d'animaux aménagé, la grande case blanchie, le moulin repeint, tandis que les achats en outillage sont relancés. Dans la Plaine du Cul-de-Sac, c'est d'abord entre habitations – parfois éloignées – que l'on se fournit mutuellement en matériaux ou qu'on fait appel aux compétences des Noirs ayant quelque talent. Ainsi, entre 1801 et 1802, Bourgogne fait appel au charpentier de l'habitation Le Meilleur pour fabriquer un joug pour des bœufs, et c'est au dénommé Jean-Louis, de la même habitation, qu'est demandé de dresser deux bœufs. Un certain Laurent, de l'habitation Santo, fournit des bricoles de mulets, tandis que le dénommé Jean-François, de la même habitation, assure l'engraissement d'animaux. Richard, de l'habitation Bon Repos, fournit des planches de latanier, tandis que Jean-Baptiste, de l'habitation Peyrac, fournit brides et crochets...

Des artisans indépendants sont également sollicités. Certains sont Blancs comme les machoquiers Renaud (pour divers ouvrages de fer) ou Chenu (fourniture de barres de sûreté pour portes et fenêtres) ou encore le serrurier Mayeux. Des artisans Noirs interviennent aussi, comme les machoquiers Antoine et Nago, le commerçant Nicolas qui fournit licols et éperons, ou les « *deux maçons du sieur Besnier* », entrepreneur à la Croix-des-bouquets, « *qui ont carrelé et blanchi la grande case et les magasins* ». La liste de ses interventions et fournitures est longue et très diversifiée, tant les besoins sont importants, la concurrence active et les expédients nombreux.

La comptabilité enregistre des différences de vocabulaire et de pratiques. Pris individuellement, on ne parle plus du « *negre Jean-Baptiste* » mais du « *nommé Jean-Baptiste* » (le terme de « *sieur* » étant réservé aux Blancs). Dans la même veine, Romain n'est plus « *commandeur* » mais « *conducteur* » de travaux. Et, surtout, les « *cultivateurs* » sont salariés.

Si en 1801 on ignore le montant de la masse salariale, en 1802 celle-ci représente 1 856 livres, soit le quart du revenu des ventes de sucres, lequel s'est donc élevé à 7 424 livres. C'est encore modeste, mais c'est déjà cela, et le principe de l'intéressement a évidemment pour but de stimuler l'implication des cultivateurs et donc augmenter les volumes produits. On remarque également que ces salaires sont payés par tranches, en fonction probablement des rentrées de numéraire, et peut-être aussi par paternalisme, pour éviter, en donnant tout d'un coup, que ceux

---

<sup>32</sup> Si, officiellement, le calendrier révolutionnaire est en vigueur, dans les faits la comptabilité de Bourgogne est exprimée doublement, selon le calendrier révolutionnaire et le calendrier grégorien. De plus, le bouclage des comptes effectué au 31 décembre 1801 montre que les bilans annuels continuent à se faire par année civile grégorienne.

<sup>33</sup> Ancienne habitation Cauvet, devenue Boynes après le mariage de Pierre-Etienne Bourgeois de Boyne, Secrétaire d'État à la Marine et aux Colonies, avec Charlotte-Louise Desgots, héritière Cauvet (qui meurt à Saint-Domingue en 1804). Voir MOREAU, *Description...*, *op.cit.*, II, p. 971 et index.

qui les reçoivent ne dépensent tout trop vite... ? Autre question : on ignore comment s'effectue la répartition, et auprès de combien de cultivateurs, le document n'en disant rien.

Cela étant, on ne trouve plus de dépenses explicites de nourriture, de vêtements ou de logements pour la main d'oeuvre. Le Code Noir faisait de l'esclave un bien meuble, par définition incapable de subvenir à ses besoins, et dont l'entretien incombait au maître. Abolir le système revient donc aussi à éliminer cette obligation, le cultivateur salarié devant désormais prendre à sa charge sa marmite, son linge, ses remèdes et son toit. Est-ce le cas ici ? Nous ne disposons pas de livre de recettes qui permettrait de nous éclairer sur un quelconque loyer, ou sur des retenues sur salaires. Si on constate quelques gratifications encore<sup>34</sup> de la part de l'employeur (du maître ?), que l'on peut interpréter comme la persistance d'anciennes pratiques, il faut constater cette absence de frais autrefois obligatoires sur les quatorze mois qui courent de juin 1801 à août 1802, mis à part une « *dépense relative à l'hôpital des cultivateurs* » pour la fin de l'année 1801 ; cette dépense est englobée avec des frais de « *repas de convenance, linge de table et autres objets de dépenses extraordinaires, la nourriture du gérant, économe et des ouvriers employés sur l'habitation pendant l'année, le loyer d'un pied-à-terre en ville et pour frais de voyage faits au Port-Républicain* », pour un montant global de 8 000 livres ; on relève aussi 528 livres payées, au 22 juin 1802, à un chirurgien pour ses « *soins donnés à l'hôpital de l'habitation* ». Mais ces frais sont-ils ensuite retenus sur la paye ? Rien ne nous permet de l'écrire, ni de l'infirmier.

L'impression qui s'en dégage est celle d'un monde qui a encore du mal à se défaire d'habitudes séculaires et peine à trouver ses marques pour définir ce qui est désormais du ressort des cultivateurs et ce qui demeure à la charge du propriétaire.

### **Marquer résolument son emprise**

La situation se rétablissant, Hector-Louis de Barbançois cumule les procurations ; il prend en fermage deux habitations voisines, la sucrerie d'Argout – du fait d'un lien familial – et la sucrerie Noailles – sans que l'on connaisse par quel biais précis il en devient gestionnaire<sup>35</sup>. De plus, il va devoir aussi veiller sur l'habitation Juchereau de Saint-Denis, au nord de l'île, dans la paroisse du Trou-du-Nord, près de Fort-Dauphin. En effet, sa sœur Mélanie-Hélène de Barbançois est mariée depuis 1774 à un officier créole, Louis-Barbe Juchereau de Saint-Denis, natif de Saint-Domingue et propriétaire absentéiste de cette sucrerie.

En conséquence de ces multiples fonctions, un économe a été engagé à Bourgogne depuis le 1<sup>er</sup> janvier 1799, un certain Seydoux, puis un gérant dénommé Hillouta. Cette double embauche montre qu'Hector-Louis de Barbançois n'est pas tout le temps sur place, ayant probablement sa résidence principale au Port-Républicain, devant effectuer des tournées dans les diverses habitations dont il a procuration. Sans oublier qu'il envisage un voyage dans le nord de l'île pour juger *de visu* de l'état de la sucrerie appartenant à son beau-frère<sup>36</sup>. Les comptes indiquent que l'engagement de l'économe et du gérant se sont faits à crédit, en attendant un rattrapage, lequel arrive en 1801, preuve que des rentrées financières commencent enfin à venir.

Malgré un contexte général incertain et tendu, le jeune homme semble envisager sérieusement son avenir dans ce pays une fois la prospérité restaurée. En effet, il propose à son frère aîné Charles-Hélios – qui vit sur les terres familiales de Villegongis et s'intéresse aux progrès de l'agriculture en Berry et non outre-Atlantique – d'échanger sa part de l'habitation Bourgogne, contre ce qui revient à Hector-Louis en héritage des biens Barbançois en métropole – héritage qui atteint la somme globale de 84 000 livres tournois, soit 126 000 livres de Saint-Domingue. L'échange a effectivement lieu au château de Villegongis, le 24 nivôse an 9 (14

---

<sup>34</sup> Guy, gardeur d'animaux, reçoit 8 livres « *pour lui* » le 25 octobre 1801, et encore 8 livres le 24 mars 1802, « *se trouvant malade* » ; les « *conducteurs, sucriers, gardeurs d'animaux et cabrouetiers* » se voient remettre 66 livres d'étrennes le 1<sup>er</sup> janvier 1802, somme globale à partager ; le « *gardeur de jardin* » reçoit 4 livres en « *récompense* » le 28 mars 1802.

<sup>35</sup> On ne sait rien quant à la procuration Noailles, sucrerie possédée par le bordelais Jean-Baptiste Noailles, avocat en parlement et Procureur au Conseil supérieur de Léogane (1736-1784), qui eut quatre enfants. En revanche, on sait que, de Paris, Robert-Maurice d'Argout, en son nom et en celui de ses neveux Joachim et Maurice Montagu de Bouzols, donne procuration à Hector-Louis de Barbançois pour relancer l'habitation d'Argout et pour s'occuper de leurs parts de l'habitation Bourgogne, le 11 Brumaire an 9 (2 novembre 1800) [ANOM, DPPC, GR 39 (Greffes du Port-au-Prince, G<sup>2</sup> 52)].

<sup>36</sup> Si on en croit une lettre qu'il adresse à son frère Charles-Hélios, datée du 25 novembre 1801 (Archives départementales de l'Indre, registre M<sup>e</sup> François Moreau II, 2 E / 1688).

décembre 1801), par devant M<sup>e</sup> François Moreau cadet, venu exprès de Châteauroux. Une affaire envisagée de longue date puisque c'est un an plus tôt, le 6 germinal an 8 (27 mars 1800), que Hector-Louis a nommé un avoué de Châteauroux, Jean-Baptiste Ledoux Le Jeune, pour le représenter au moment de la transaction avec son frère<sup>37</sup>. Une lettre de Hector-Louis à son frère aîné, datée du 25 novembre 1801 et écrite du Port Républicain, jointe aux minutes originales signées devant M<sup>e</sup> Moreau, montre que la bonne entente entre les deux frères la fait heureusement se conclure. Cependant, si l'échange de biens s'effectue sans problème, Hector-Louis a la précaution de demander à son aîné qu'il lui assure « *deux mille livres annuelles de pension alimentaire et viagère* » au cas où les événements tournent mal et que, devant abandonner la colonie, il rentre en métropole. Hector-Louis fait donc preuve d'un optimisme mesuré, car le climat général ne s'est pas apaisé. Cette lettre d'accompagnement indique qu'il lui a été impossible jusqu'à présent d'effectuer un déplacement au nord de l'île, en proie à des troubles graves impulsés par le général Moïse, « neveu » de Toussaint Louverture : « *par les événements qui viennent de se passer dans la province du Nord – plus affreux qu'ils n'avaient encore eu lieu depuis le commencement de la révolution – Madame Saint-Denis verra ce qui m'empêchait d'aller dans ce pays-là faire un voyage utile à ses intérêts, il existe malheureusement peut-être une grande différence entre l'esprit qui y règne et celui qui est ici, j'espère donc qu'elle n'accusera pas d'indifférence de n'avoir fait encore aucune démarche pour connaître par moi-même les ressources qu'elle pourrait encore espérer de son habitation. Ici, nous espérons, par les mesures qui se prennent, parer cette bourrasque*<sup>38</sup>, *il est écrit je crois que deux ans ne peuvent se passer sans qu'on n'ait lieu de tout craindre* ».

Sans atteindre un tel degré de tension, dans la Plaine du Cul-de-Sac les sujets d'inquiétude ne manquent pas non plus, si on en croit la comptabilité de la sucrerie Bourgogne qui indique que « *le général Toussaint [a ordonné] que l'habitation sera réaffermée* ». Il ne s'agit rien de moins que de Toussaint Louverture, qui voudrait affermer l'habitation – à son compte ? –, la considérant comme bien vacant. Pour éviter toute dépossession unilatérale et abusive, Hector-Louis de Barbançois demande au notaire de la Croix-des-Bouquets, M<sup>e</sup> Figuière, d'effectuer en compagnie d'experts et de témoins un procès verbal de réparations et remise en état, document établi le 8 nivôse an 10 (29 décembre 1801). Il s'agit de prouver que le terrain est dûment occupé par un des propriétaires, par ailleurs représentant les autres et que, loin de végéter, l'habitation Bourgogne a fait l'objet de considérables investissements afin d'en relancer l'activité<sup>39</sup>. Cet important constat des lieux nous permet de mesurer précisément les efforts accomplis. En particulier, les papiers comptables indiquent que 24 650 livres ont été payées à crédit, le versement étant effectivement effectué six mois plus tard, le 30 prairial an 10 (19 juin 1802)<sup>40</sup>, « *au sieur La Coste, charpentier à la Croix-des-Bouquets, acquitté pour avoir réparé et remis à neuf les établissements de l'habitation, entièrement délabrés : la sucrerie, la purgerie qui a été rehaussée dans toute sa longueur, avoir arrangé et agrandi le bassin à sirop, raccommodé la cage du moulin, refait le bâtiment servant d'hôpital, le clocher et fait à neuf un corps de logis pour servir de remise, etc., etc.* ». Quant à l'état des cultures, il consiste fin 1801 en « *deux pièces de grandes cannes, l'une dite numéro deux, de l'âge de trois mois, et l'autre numéro dix de onze mois en bon état, item six pièces en rejetons, aussi en bon état, et six autres pièces en rejetons, à l'endroit dit du gué, aussi en bon état, item, et enfin, une pièce à moitié fouillée et prête à recevoir le plant* ». Autrement dit, deux parcelles ont été plantées en grandes cannes, l'une devant produire en juin 1802 (pièce n°10), l'autre vers mars 1803 (pièce n°2), douze autres parcelles ont été plantées en rejetons – qui produisent plus rapidement, au bout d'un an, mais en quantités moindres que des cannes nouvelles –, et une autre pièce s'apprête à être plantée en grandes

<sup>37</sup> On a trace de cette opération en deux endroits : ANOM, DPPC, GR 39 (Greffe du Port-au-Prince, G<sup>2</sup> 52, folios 152-158), et Archives départementales de L'Indre, Registre de M<sup>e</sup> François Moreau II, 2 E /1688 (consulté par M. Claude Hartmann, que je remercie vivement, car les minutes de M<sup>e</sup> Moreau contenaient une lettre d'Hector-Louis à son frère, tandis que le registre du Greffe non).

<sup>38</sup> L'insurrection de « cultivateurs » menés par le général Moïse aurait fait quelque 200 victimes blanches – propriétaires de sucreries notamment –, mouvement durement réprimé par Toussaint Louverture (exécution de Moïse le 25 novembre 1801). Quant à l'expédition militaire partie de France sous les ordres du général Leclerc, elle arrive en vue de Saint-Domingue fin janvier 1802 (entrée des troupes françaises au Port-au-Prince le 5 février, au Cap-Français le 7 février).

<sup>39</sup> ANOM, DPPC, NOTSDOM 629 (Notariat de Saint-Domingue, M<sup>e</sup> Figuière, acte n°41, du 29 décembre 1801). Document reproduit en annexe.

<sup>40</sup> L'acte notarié faisait état d'une estimation minorée de 21 250 livres.

cannes. On comprend au vu de ce bilan que Hector-Louis de Barbançois ait été piqué au vif et songé à défendre un bien convoité.

Reste la question de savoir d'où est venu l'argent pour la remise en état, à un moment où les incertitudes sont grandes. Une part de fortune personnelle, des revenus issus d'activités de charrois, le produit de premières ventes de sucre, l'usage du crédit ? On ne dispose d'aucun élément précis permettant de connaître le détail de ces opérations, mais cette mise de fonds indique que Barbançois cadet croit en l'avenir. Les dépenses pour l'année 1801 atteignent, selon le document comptable, 50 147 livres et, sur les huit premiers mois de 1802, on en est déjà à 39 419 livres dépensées, dont le paiement de deux grosses factures : trois ans de rattrapage d'appointements de l'économiste et l'enveloppe globale pour le travail du charpentier.

### La vie qui reprend

L'ouvrage ne manque pas : outre les gros travaux de remise en état, il y a aussi de menues besognes – au demeurant indispensables – pour la bonne marche générale : réparations de chaînes de cabrouets ou de jougs, travail de métaux pour lequel il est fréquemment appelé au service du machoquier Nago ; quant au sellier Borgela, de l'habitation Noailles, il répare des bricoles de mulets.

Les achats sont relancés : boucauds pour enfutailler les sucres, encre et papier, matériaux de gros œuvre pour les diverses réparations (madriers, planches, briques, bois...) notamment auprès de négociants du Port-Républicain<sup>41</sup>, outillage (houes, serpes), barres de sûreté pour des portes et fenêtres, serrures, clous, meule à aiguiser, licols, suif pour le moulin, peinture... Bourgogne fait aussi l'acquisition de deux mulets « *envoyés chercher à la partie espagnole, achetés au sieur Loiseau* » et paye les frais de rattrapage d'une mule qui s'est enfuie (27 juillet 1802), achète aux cultivateurs le bois patate qu'ils fournissent pour les animaux. Dans un autre domaine, celui de la sécurité, les comptes de Bourgogne mentionnent aussi l'acquisition de barres pour renforcer portes et fenêtres (11 novembre 1801) ou l'achat de deux fusils de garde (20 août 1802).

Par ailleurs, les impôts et charges n'en sont pas moins réels. Le 20 novembre 1801 Bourgogne fournit cinq boucauds de sucre brut au magasin de la République au Port-Républicain pour une valeur de 2 165 livres, et le 13 juillet 1802 huit boucauds de sucre, équivalent à 4 705 livres, « *à valoir sur les fermages dus pour l'habitation* ».

Il faut dire que, depuis février 1802, le contexte a viré à l'optimisme. Les comptes de Bourgogne stipulent, en une ligne qui n'a rien à voir avec les dépenses, que « *ce jour, 9 février 1802, les troupes françaises sont entrées à la Croix-des-Bouquets et en ont pris possession* ». L'arrivée de la grande expédition militaire envoyée par Bonaparte pour reprendre la situation est évidemment faite pour rassurer les maîtres de terre, du moins un temps. Jusqu'à la mi-1802, on voit Bourgogne se redresser et se relancer de la façon décrite plus haut. Ensuite, on ne sait plus rien de précis par manque de documentation, tandis que le climat se détériore rapidement et gravement sous le double effet de l'arrestation de Toussaint Louverture en juin 1802 – ce qui jette le trouble dans les esprits – et de la nouvelle du rétablissement de l'esclavage en Guadeloupe (juillet 1802) qui atteint la Grande Antille.

### En parallèle, sur les sucreries Noailles et d'Argout

Les minutes de M<sup>e</sup> Figuière contiennent plusieurs actes permettant de suivre également Hector-Louis de Barbançois dans ses activités de procureur de Noailles et d'Argout, actes qui dénotent qu'il agit en faisant en sorte que la vie continue malgré tout. Pourtant, tout n'est pas drôle. Ainsi, en tant que fermier de l'habitation Noailles, il avait « *par ordre arbitraire du ci-devant général Dessalines (...) été dépossédé de la ferme de la présente habitation* »<sup>42</sup> jusque à ce que, une fois arrivés les Français, Barbançois cadet ait été « *complètement rétabli dans tous ses*

<sup>41</sup> Chrétien (briques), Darse (outillage), Maillet (madriers d'acajou), Camfraing (meule à aiguiser, madriers d'acajou), Favier & Bontoux (serrures, outils), Legan (crochets), Chabaud (suif, houes et serpes), Baron (bois)...

<sup>42</sup> ANOM, DPPC, NOTSDOM 630 (M<sup>e</sup> Figuière, acte du 2 Prairial an 10, 22 mai 1802). On sait que Jean-Jacques Dessalines va s'arroger le contrôle de 32 sucreries. Voir de CAUNA (Jacques de), *Au temps des îles à sucre*, op. cit., p. 238.

*droits de fermier* ». Mais, le 2 prairial an 10 (22 mai 1802), il tient à faire constater que, durant le temps de cette dépossession, plusieurs « *objets* » ont été enlevés, à savoir la moitié des tuiles de la sucrerie ainsi que des chevrons de la charpente de ce bâtiment, sans oublier deux cuillers et deux écumeurs à sucre, tandis que la purgerie avait été dépouillée de 77 livres en « *bois du nord* », de deux portes à deux battants ainsi que 750 livres de poids.

Sur un autre plan, le 29 fructidor an 10 (16 septembre 1802), la société que Louis-Hector de Barbançois formait avec les frères Boynes est dissoute ; la raison ne nous est malheureusement pas connue. S'agit-il d'un désaccord, d'un manque de rentabilité, d'un arrêt pour cause d'insécurité croissante, ou d'une autre raison ?

Par ailleurs, on arrive à suivre un peu d'évolution de la sucrerie d'Argout. Plusieurs actes notariés, toujours par devant M<sup>e</sup> Figuière, nous en apprennent un peu sur cette habitation et le climat qui y règne. Courant février 1802, elle a été incendiée par des « *révoltés* » – probables troupes de Dessalines qui ont reculé devant l'arrivée des soldats français – mais on ignore l'étendue des dégâts. Le 2 Ventôse an 10 (21 février 1802), Hector-Louis de Barbançois déclare à M<sup>e</sup> Figuière y avoir perdu plusieurs papiers importants, trois bons qui montrent une nouvelle fois qu'en l'absence de numéraire, les habitants troquent et signent des reconnaissances de dette. En l'occurrence, le feu a fait disparaître un bon d'une valeur de 28 portugaises<sup>43</sup> que lui doit le citoyen Gueydan pour une chaudière en cuivre et divers objets – il a reçu dudit Gueydan un à-valoir de dix gourdes et cinq boucauds vides –, un autre bon de la somme de 408 livres du citoyen Guillobel pour solde d'un compte – sans autre précision – et un bon imprécis de « *huit cent et quelques* » livres du citoyen Bobin pour une affaire datant de 1793 – un achat de planches à un certain Lavigne<sup>44</sup>.

Cette insécurité ambiante, alors que la pression des troupes de Pétion et Dessalines s'accroît, n'empêche pas le jeune colon de relever la tête, et ce jusqu'au bout. Le 4 germinal an 11 (26 mars 1803), il acquiert un fond de boutique de charronnerie et machoqueterie vendu par le citoyen Renaud, machoquier à la Croix-des-Bouquets, manifestement prêt à quitter le lieu. Il s'agit de matériaux achetés à prix de gros<sup>45</sup>, acquisition de première utilité : dix milliers pesant<sup>46</sup> de fer neuf, trois milliers de vieux fer, cinquante-quatre essieux de cabrouet, un soufflet de forge, trois enclumes, diverses scies (de long, à merrain), une masse, etc. et même une chèvre et un cabri. Les trois derniers actes notariés passés par Hector-Louis de Barbançois par devant M<sup>e</sup> Figuière sont l'enregistrement de petites opérations relatives à l'habitation d'Argout, sollicitées par des « gens de couleur » ayant quelques moyens : le 19 ventôse an 11 (11 mars 1803) il baille à ferme pour cinq ans à Marie-Jeanne Fortin un terrain de l'habitation ; le 28 ventôse an 11 (20 mars 1803), même opération en faveur de la citoyenne Luce sur une portion de terrain dépendant de l'habitation et, le 30 floréal an 11 (21 mai 1803), il afferme à la citoyenne Eléonore dite Caplaou une portion de terrain de cette même habitation. Dans les trois cas, aucune somme n'est engagée, mais chacune des contractantes s'engage à « *délaisser à la fin du bail tous et chacun des bâtiments qu'elle se trouve avoir fait construire* » sauf résiliation antérieure à l'expiration du bail, auquel cas elles auraient le droit de démonter le bâti et emporter les matériaux. On est donc encore une fois dans le cas d'arrangements en nature, faute de mieux. Barbançois cadet le fait-il pour établir des relations de bon voisinage avec cette classe sociale montante, dans cette nation haïtienne en devenir ?

## Ce qu'il en reste

Malgré un contexte de plus en plus tendu par le harcèlement des chefs indépendantistes qui, des mornes, descendent progressivement dans la plaine, on peut être surpris de toute l'énergie dépensée et de la volonté d'investir dans cette tâche de redressement. Il faut dire qu'Hector-Louis de Barbançois non seulement croit dans le potentiel de Bourgogne, d'Argout et Noailles, mais est certainement tombé sous le charme d'une concubine, qui l'attache davantage encore à la grande île. Si les documents retrouvés ne disent strictement rien à ce sujet, le fait est

<sup>43</sup> Pièce d'or frappée à Bahia (Brésil) d'une valeur de 66 livres de Saint-Domingue.

<sup>44</sup> Rappelons que cette année-là Bobin avait bénéficié d'une prêt de quatre boucauds de sucre, équivalent à 2 880 livres, de la part de l'habitation Bourgogne.

<sup>45</sup> Pour 5 500 francs (ou livres) payés comptant et non pas à crédit.

<sup>46</sup> Dix mille livres pesant, soit environ cinq tonnes.

que l'état civil du Port-au-Prince contient plusieurs actes mentionnant le nom de Barbançois, ce qui n'est évidemment pas un hasard<sup>47</sup>.

Enfin, il faut signaler que le dossier d'indemnisation des Barbançois<sup>48</sup> fait mention de l'acquisition en 1797 par Charles-Hélión, de l'habitation Labonnetière, de 150 carreaux – soit 193,5 ha –, plantée en café, à Jacmel. Mais on ne sait rien d'autre à ce sujet, et l'inventaire des séquestres pour la région de Jacmel reste muet. Si cette indication semble confirmer le désir d'ancrage des Barbançois dans la Grande Antille, on peut toutefois se demander si ce projet d'implantation à Jacmel n'a pas été qu'une simple chimère, et si Louis-Hector de Barbançois a pu s'y rendre ne serait-ce qu'une fois.

Quoi qu'il en soit, entre le second semestre de 1802 et l'année 1803, l'expédition française de Saint-Domingue tourne au fiasco général ; l'union des Noirs et des Mulâtres prend le dessus, tandis que l'immense majorité des Blancs quitte l'île. Jean-Jacques Dessalines fait proclamer l'indépendance de Saint-Domingue le 1<sup>er</sup> janvier 1804 : Haïti vient de naître, dans les convulsions, première « République Noire » du monde, où rares sont les Blancs restés sur place qui échappent au massacre ordonné par Dessalines, tandis que la caporalisation du pays, la fixation de la paysannerie laborieuse sur les habitations passées à de nouveaux maîtres Noirs ou Mulâtres, est plus que jamais maintenue, et que s'annoncent d'âpres luttes pour le pouvoir.

Selon son dossier d'officier<sup>49</sup>, Hector-Louis de Barbançois est resté à Saint-Domingue jusqu'en 1803, ne quittant l'île que contraint et forcé, dans des circonstances que l'on ignore (seul ? avec sa compagne ?). Aucune lettre ne nous est parvenue pour témoigner du déchirement qu'a dû constituer ce départ précipité, après tant d'efforts et d'espérances investis, et aussi, disons-le, d'amour pour un pays qui l'avait conquis au point de renoncer à son héritage en France métropolitaine. Il est déclaré « *très fidèle serviteur du roi* » (mention d'août 1816)<sup>50</sup> et chevalier de Saint-Louis<sup>51</sup>. Malheureusement, l'extinction de la famille directe a annihilé tout souvenir précis, et on ne sait pas grand-chose de la suite, si ce n'est qu'il est signalé à la Martinique en novembre 1819 comme gérant de l'habitation de la comtesse d'Hennerly<sup>52</sup> et qu'il aurait été chef d'escadron de la milice du Lamentin en 1826<sup>53</sup>. Hector-Louis est-il décédé juste après 1830, une fois reçue l'indemnisation de son habitation<sup>54</sup>, ou en 1855 en Haïti, comme l'indique le *Nobiliaire du Berry*<sup>55</sup> ? Faute de moyens de vérification, cette question demeure, pour l'instant du moins.

Enfin, comment expliquer la présence au château de L'Isle-de-Noé, en pleine Gascogne, de ces pages rescapées de la comptabilité de l'habitation Bourgogne, que les Noé n'ont jamais possédée ? On peut émettre hypothèse suivante : on sait que la soeur de Charles-Hélión et Hector-Louis de Barbançois, Hélène-Mélanie, s'était mariée en 1774 avec Louis-Barbe Juchereau de Saint-Denis, lui aussi propriétaire d'une sucrerie à Saint-Domingue, comme déjà mentionné. Or, leur petite-fille Laure se marie en 1831 avec François-Thomas de Noé, petit-fils du comte créole et

---

<sup>47</sup> 6 octobre 1828, Port-au-Prince : « Pétionne » Barbançois donne naissance à un garçon, Pierre-Gilles Révolu (le père s'appelle Philippe Révolu). 11 septembre 1833, Port-au-Prince : Marie-Jeanne Barbançois donne naissance à deux filles jumelles, Marie-Louise et Marie-Anne Révolu. Un décès Barbançois est enregistré le 31 janvier 1855, mais il ne m'a pas été possible d'en savoir davantage. « Petionne » et Marie-Jeanne sont très probablement la même personne, l'usage des sobriquets étant courant (« Pétionne » en rappel du président Alexandre Pétion, de 1806 à 1818). Renseignements aimablement transmis par M. Patrick Stephenson et précisés par M. Peter Frisch.

<sup>48</sup> ANOM, DPPC, 8 SUPSDOM 8, dossier Barbançois.

<sup>49</sup> SHD, 2Ye 157/1. Voir aussi le Fonds Pinasseau, 1 K 45-40.

<sup>50</sup> *Ibidem*.

<sup>51</sup> Archives Nationales, Légion d'Honneur (désormais noté LH) 105/5.

<sup>52</sup> Information aimablement transmise par M. Léo Elisabeth, Président de la Société d'Histoire de la Martinique.

<sup>53</sup> Selon le dossier de Légion d'Honneur de son petit-neveu Alexis-Jacques de Barbançois (Archives Nationales, LH 105/3).

<sup>54</sup> Le tome III du recueil dit de *L'Indemnité de Saint-Domingue* contient la mention suivante (aimablement communiquée par M. Jacques de CAUNA) : « *GODEFROY (Marie), veuve du sieur de Bourgogne, sucrerie Bourgogne ou Coustard au Cul-de-Sac, paroisse de la Croix-des-Bouquets, 45 830,48 x 2, + 30 020,34, héritiers : le comte Guigues de Moreton de Chabrillon (Charles-Fortuné-Jules), le chevalier de Barbançois (Hector-Louis), le comte d'Argout (Eugène-Marie-Gabriel), le marquis de Montagut de Bouzols (Anne-Joachim Charles) et le comte de M. de B. (Joachim-Paul-Maurice)* ».

<sup>55</sup> DESGRANGES (Hugues), *Nobiliaire du Berry*, op. cit., II, p. 230. Indiqué comme établi définitivement à Saint-Domingue en 1809 et décédé à Port-au-Prince le 31 janvier 1855 (renseignements transmis par M. Claude Hartmann).



gascon Louis-Pantaléon de Noé<sup>56</sup>. C'est donc par cette voie – la petite-fille venue au château de son mari avec des documents de sa famille, au moment où s'effectuaient les opérations d'indemnisation – que s'expliquerait la présence à L'Isle-de Noé de nombreux papiers sur la sucrerie Juchereau, ainsi que ces pages de la sucrerie Bourgogne. Le comte Louis-Pantaléon-Jude-Amédée de Noé, Pair de France en succession de son père, a peut-être influé pour que soit accélérée la procédure d'indemnisation, et il aurait donc eu besoin desdits papiers pour ce faire. Et une fois l'affaire réglée, ces documents ont été rangés dans les archives familiales...

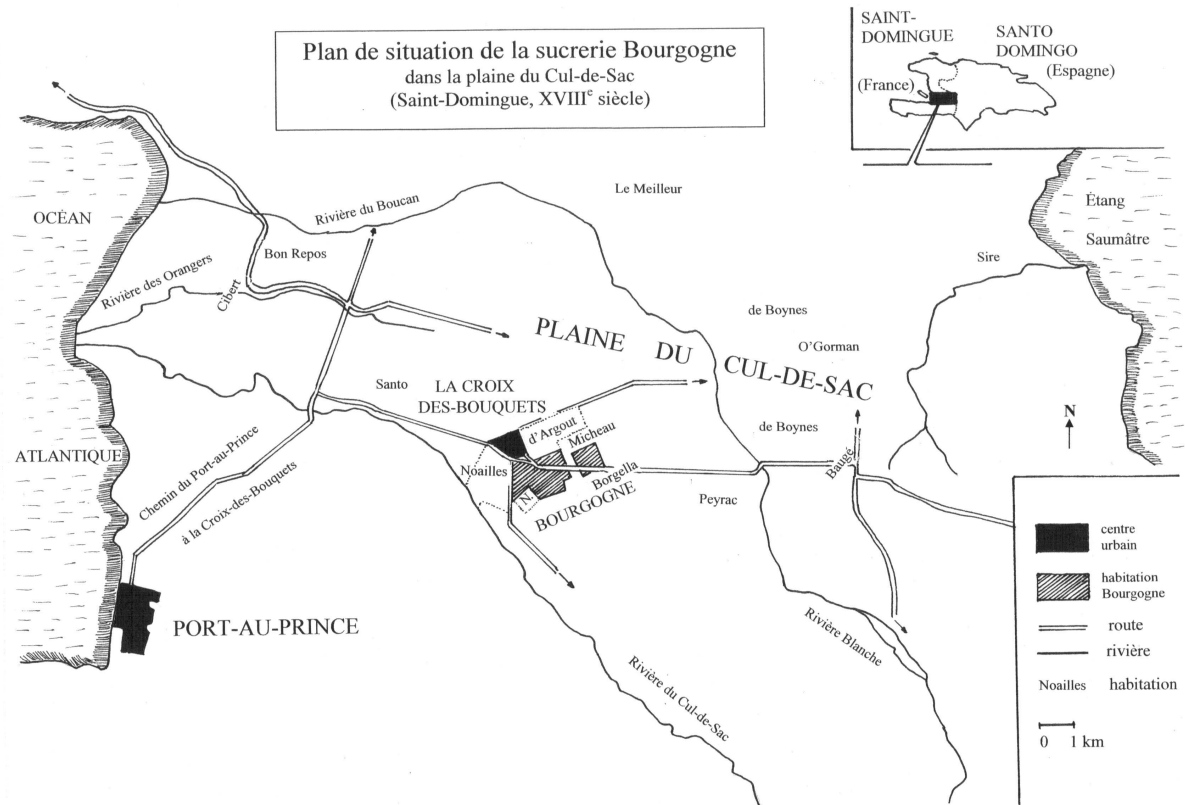
Au bout du compte, quand un hasard heureux s'en mêle, quelques feuilles rescapées permettent de retrouver les motivations d'un propriétaire qui, jusqu'au bout, a cru dans le possible redressement de son bien, et y a consacré un temps et une énergie considérables. Une aventure personnelle qui donne un petit éclairage jusque là méconnu à l'histoire de la Croix-des-Bouquets et aux derniers temps de la colonie française de Saint-Domingue.

---

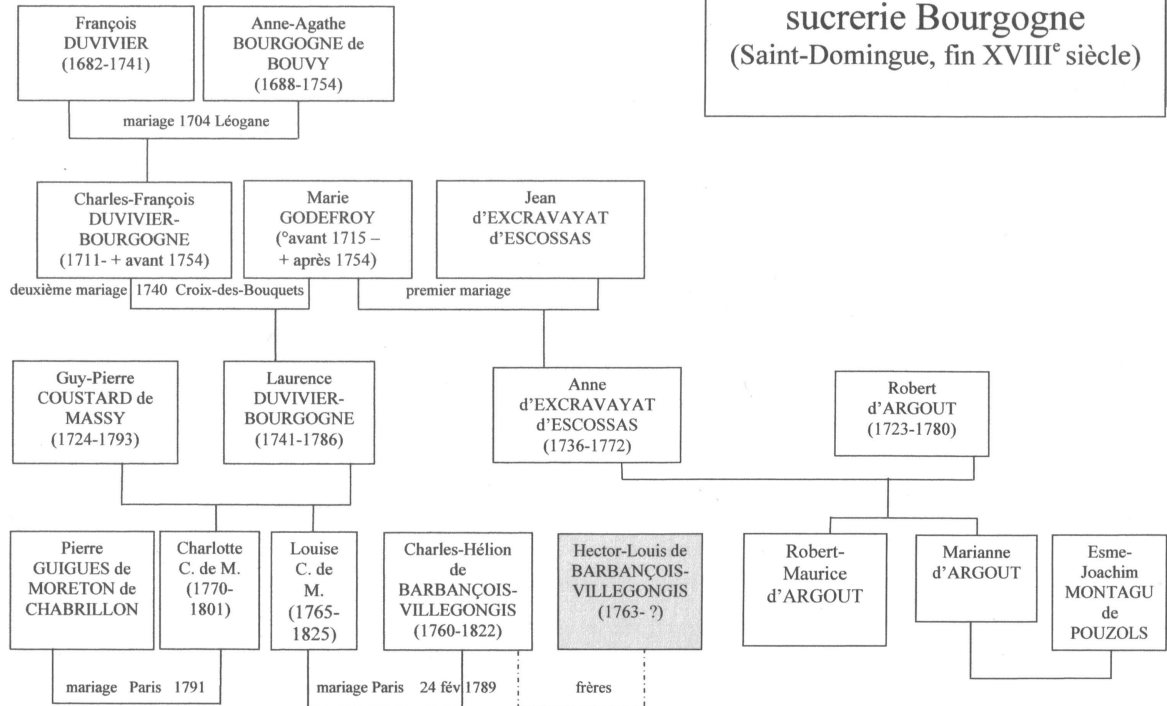
<sup>56</sup> Louis-Pantaléon de Noé, né au Cap-Français en 1728, décédé à Paris en 1816, était propriétaire de la grande sucrerie des Manquets, au quartier de l'Acul, et héritier partiel des habitations Bréda (dont Bréda du Haut-du-Cap, où est né Toussaint Louverture), au nord de Saint-Domingue. Voir DONNADIEU (Jean-Louis), *Un grand seigneur et ses esclaves*, Toulouse, Presses Universitaires du Mirail, 2009.

# Annexes

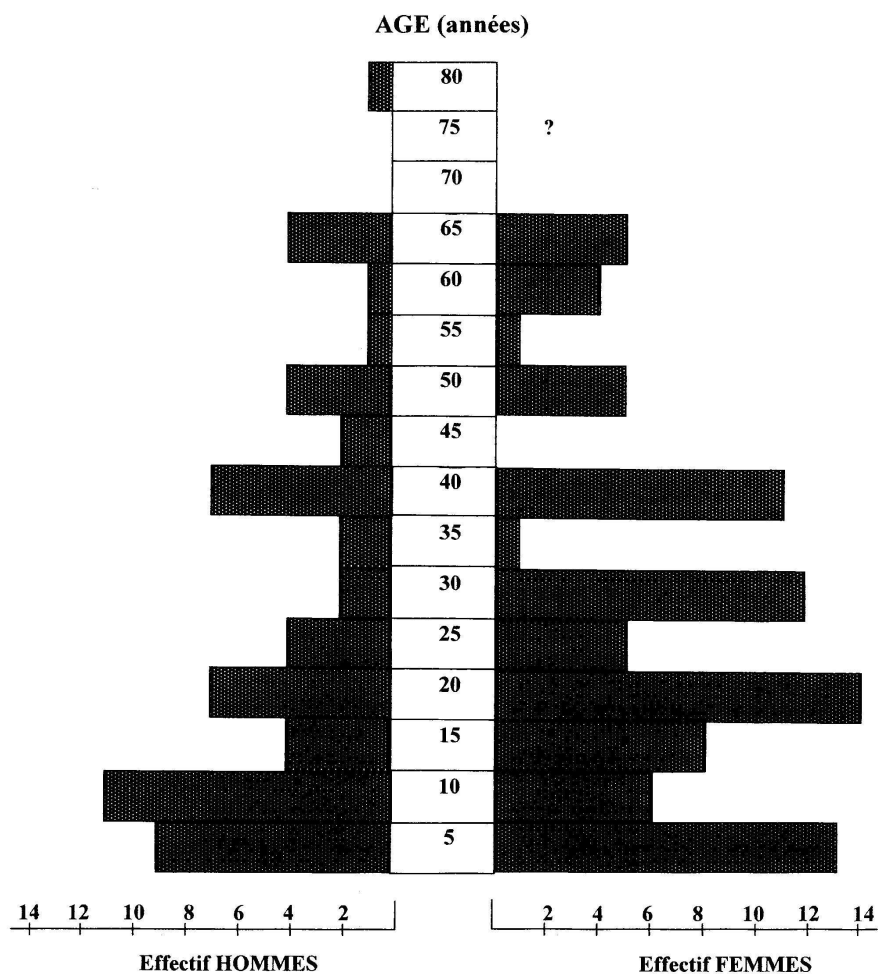
## Annexe 1 :



**Annexe 2 : Héritiers de la sucrerie Bourgogne (Saint-Domingue, fin XVIII<sup>e</sup> siècle)**



Annexe 3 :



**Pyramide des âges des esclaves de la sucrerie Bourgogne (La Croix-des-Bouquets) en novembre 1796**

d'après CAOM, DPPC, 4 SUPSDOM/1/bis

## Annexe 4 : Tableau des esclaves de l'habitation Bourgogne en 1796

D'après la liste établie le 18 novembre 1796, au moment où Louis-Hector de Barbançois se voit mis en possession de l'habitation, selon l'acte dressé par M<sup>e</sup> Jean-Baptiste Fisson le 20 novembre 1796 (ANOM, DPPC, 4 SUPSDOM 1 bis)

### Nègres

N°	Nom	Nation	Qualité	Etat de santé	Age (ans)	Estimation (en livres)
1	Romain	Créole	Commandeur		quarante	1 500
2	Philippe	Créole	second commandeur		36	1 200
3	Gabriel	Créole			55	400
4	Bastien	Mulâtre	libre de savane		34	mémoire
5	Cupidon	Adra			sexagénaire	5 (cents sous)
6	René	Mulâtre	Tonnelier	infirmes	43	5
7	Charles	Griffe			36	1 500
8	Toussaint	Griffe			20	2 000
9	Agnès	Créole		herniaire	37	5
10	Lorraine	Bambara		infirmes	octogénaire	5
11	Sans Bas	Créole		infirmes	sexagénaire	5
12	Robuste	Ibo			50	100
13	Thomas	Créole		infirmes	sexagénaire	5
14	Pierre Louis	Créole			47	150
15	Bertrand	Créole			41	400
16	Laurent	Créole			40	300
17	Simon	Créole			sexagénaire	200
18	Ignace	Créole			60	200
19	Michaud	Créole		herniaire	40	5
20	Etienne	Créole			20	2 000
21	Janot	Créole			16	2 000
22	Petit Cœur	Créole			50	100
23	Jean Monté	Créole			50	100
24	Coachy	Mandingue		infirmes	34	100
25	Pierre-Paul	Ibo		malade	30	1 000
26	Favory	Ibo			40	800
27	Raymond	Ibo		infirmes	30	800
28	Mathurin	Bambara		infirmes	23	1 200
29	Septembre	Arada		infirmes	23	1 200
30	Mars	Arada		infirmes	23	500
31	Auguste	Yoloff			20	500

32	Relaps	Arada			24	1 200
33	Polycarpe	Créole			17	2 000
34	François	Griffe			17	2 000
35	Jean-Philippe				17	2 000

### Négresses

N°	Nom	Nation	Qualité	Etat de santé	Age (ans)	Estimation (en livres)
36	Marie	créole	libre de savane			mémoire
37	Geneviève	créole	libre de savane		sexagénair e	mémoire
38	Augustine		libre de savane	ayant six enfants		mémoire
39	Cécile		libre de savane			mémoire
40	Victoire	Nago		infirme		5
41	Zabeth	créole		infirme	sexagénair e	5
42	Jeanne	créole		infirme	20	5
43	Marie-Anne				sexagénair e	5
44	Julie	créole		infirme	55	5
45	Thérèse	créole			sexagénair e	5
46	Hester	Arada			sexagénair e	5
47	Marie-Victoire	créole			50	100
48	Louise Canot	créole			50	300
49	Suzanne		hospitalièr e		50	500
50	Laurette	mulâtress e			50	300
51	Françoise	créole			50	100
52	Félicité	mulâtress e			40	1 000
53	Bonne	créole			20	2 000
54	Zabeau	créole			36	500
55	Martonne	créole			40	500
56	Reine	créole			28	1 500
57	Clarisse	créole			40	500
58	Agathe	créole			40	600
59	Sophie				40	600
60	Rosette	créole			40	1 200
61	Marie	Ibo			40	500
62	Anne	créole			40	1 000
63	Félicité	Ibo			36	1 000

64	Modeste	créole			36	1 200
65	Adélaïde	Sosso			33	2 000
66	Nicole	créole			30	1 600
67	Monique	créole			30	1 600
68	Amourette	Ibo			30	1 500
69	Foussine	créole		estropiée	30	5
70	Fanchon	créole			30	1 200
71	Pauline	créole			30	2 000
72	Zabeth	créole			27	2 000
73	Juliette	créole			27	2 000
74	Juliette	créole			27	2 000
75	Bastienne	créole			27	2 000
76	Véronique	griffe			30	1 500
77	Modeste	Aoussa			25	1 200
78	Eléonore	créole			25	2 000
79	Robertine	créole			25	2 000
80	Laurence	créole			25	2 000
81	Marion	créole			25	2 000
82	Sanite	créole			20	2 000
83	Nérote	créole			20	2 000
84	Henriette	créole			20	2 000
85	Catherine	créole			20	2 000
86	Lopote	créole			20	2 000
87	Lalitte	créole			20	2 000
88	Marinette	créole		ayant les écrouelles	20	5
89	Petite Marion	créole			18	1 500
90	Rosette	créole			18	1 500
91	Lise	créole			16	2 000
92	Sanite dite Madeleine					2 000
93	Josèphe	créole			16	2 000

### **Négrillons**

N°	Nom	Nation	Qualité	Etat de santé	Age (ans)	Estimatio n (en livres)
94	Louis Jean				13	1 500
95	Roni				12	1 500
96	Gédéon				12	1 500
97	Jean- Baptiste				10	1 200
98	Marc				12	1 500
99	Saint- Germain				10	1 200
100	Bijou	mulâtre			10	1 000
101	Robert				10	900
102	Jean-Joseph				10	1 000

103	Roch				8	800
104	Constantin				6	600
105	Grégoire				6	600
106	Mouche				6	600
107	Jean-Paul				6	600
108	Thémis			herniaire	4	5
109	Maximilien				3	300
110	Hector				3	300
111	Augustin				3	300
112	Augustin fils de Modeste				3	300
113	François- Marie				3	300
114	Bonhomme				3	300
115	Louis Naudet				à la mamelle	100
116	Colas				à la mamelle	100

### Négrittes

N°	Nom	Nation	Qualité	Etat de santé	Age (ans)	Estimation (en livres)
117	Marie-Claire				15	2 000
118	Brigitte				15	2 000
119	Julienne				13	1 500
120	Fidèle				12	1 200
121	Baron				15	2 000
122	Justine				12	1 200
123	Emilie				12	1 500
124	Olive				12	1 600
125	Suzette				10	1 000
126	Jenny				9	900
127	Colette				7	700
128	Zayde Adélaïde				5	500
129	Catiche				6	600
130	Marie- Pierre				6	600
131	Marguerite				5	500
132	Marie- Anne	mulâtresse			6	600
133	Sanite				5	500
134	Clairrette				4	400
135	Séraphine				3	300
136	Hortense				3	600
137	Zéline				3	300
138	Marie- Josèphe				3	300



139	Marie-Rose				à la mamelle	100
140	Marie-Louise				à la mamelle	100
141	Pétrone				à la mamelle	100
142	Ursule				à la mamelle	100
143	Barbe				3	300
144	Geneviève				3	300

## Annexe 5 :

### Habitation Bourgogne : état des lieux du 29 décembre 1801

1801 (29 décembre), 8 nivôse an 10

*L'an dix de la République française une et indivisible, le huit nivôse (29 décembre 1801), au matin,*

*A la réquisition du citoyen Hector Louis Barbançois, habitant, demeurant en cette commune, au nom et comme fermier [rayé : et propriétaire pour moitié] de l'habitation dite Bourgogne, établie en sucrerie, située en cette commune et de laquelle habitation il est propriétaire pour [rayé : moitié] une portion*

*Nous, notaire public établi près le tribunal de première instance séant au Port Républicain, à la résidence de la Croix-des-Bouquets, soussigné, nous sommes transportés sur ladite habitation Bourgogne, au début dans la maison principale, est comparu ledit citoyen Barbançois et dit noms, lequel nous aurait dit et déclaré que tant en sa qualité de fermier que comme copropriétaire de la présente habitation, se trouvant avoir fait faire [rayé : sur icelle] à ses frais des réparations et augmentations considérables dans ses bâtiments et établissements de cette habitation, qui se trouvait en très mauvais état lorsqu'il en fut mis en possession comme fermier, il désirait à l' faire que de raison et pour lui servir et valoir ce que de droit, envers et contre ce qu'il appartiendra et sous toutes réserves, faire constater et estimer tant lesdites réparations et augmentations que l'état actuel des plantations. En conséquence de quoi il déclare nous avoir requis, à l'effet de tout présentement dresser procès verbal estimatif desdites réparations et augmentations et de l'état des plantations de cette habitation, déclarant avoir requis et invité pour faire ladite estimation le citoyen Elie Martin charpentier de moulins et entrepreneur de bâtiments, demeurant en ce bourg et le citoyen Alexandre Girardou dit Comtois, entrepreneur de bâtiments, demeurant au Port républicain, pour experts lesquels ayant à l'instant comparu ont déclaré déférer volontairement à l'invitation de requérant et être prêts à procéder à l'estimation dont s'agit, promettant la faire en leur âme et conscience, et déclarant en cas d'avoir contraire entre eux, se choisir et nommer le citoyen Jacob Canier, président de l'administration municipale de cette commune et habitant, demeurant en cette commune pour sur-expert, lequel ici présent a déclaré déférer volontairement à l'invitation desdits experts et être prêt à remplir ladite fonction de sur-expert en son âme et conscience, de tout quoi lesdits experts et sur-expert ont requis acte à eux octroyé dont acte et ont signé*

*Martin, Girardou, J. Canier*

*Sur quoi nous dit notaire soussigné, déférant à la réquisition à nous faite, avons procédé au présent procès-verbal d'estimation de la manière et ainsi qu'il suit en présence des citoyens Dubreuil et Léautaud, demeurant en ce bourg témoins comme et pour ce requis,*

*à l'endroit est comparu le citoyen Grèches dit Lacoste, entrepreneur de bâtiments, demeurant en cette commune, lequel a dit que sur la réquisition verbale à lui faite par le citoyen Barbançois, il se présentait à l'effet d'indiquer aux experts et sur-expert les ouvrages de charpente et menuiserie qu'il a faits sur la présente habitation depuis que ledit citoyen Barbançois en est fermier, de tout quoi il a requis acte à lui octroyé dont acte et a signé Grèches dit Lacoste*

#### *Réparations faites aux bâtiments*

*Premièrement a déclaré ledit citoyen Lacoste avoir fait des réparations et augmentations suivantes [rayé : au mou] à la case à moulin :*

- 1°) pour avoir relevé les travers de la case du moulin et mis deux poteaux de gayac équarris, pour soutenir les principaux travers,*
- 2°) replanché à neuf et en madrier de chêne le quart du plancher du moulin,*
- 3°) repalissadé à neuf en planches de sciage les deux bois de la case à moulin et en totalité le garde-fou de la taillevanne,*
- 4°) enfin avoir repiqué la couverture et fait remaçonner le faitage, lesquelles réparations faites au bâtiment dit case à moulin ont été prises et estimées par lesdits experts et sur-expert à la somme de seize cent cinquante livres..... 1 650 #*

#### *Au bâtiment de la sucrerie*

- 1°) avoir fait un châssis en bois dur pour porter le bac à vin de canne,*
- 2°) refait et construit à neuf les deux tiers de l'appentis du fourneau,*
- 3°) l'avoir recouvert en tuiles fournies par le requérant,*

4°) refait à neuf dix pieds de soulage et remis un poteau d'ouverture en bois dur à l'est et posé un lien en fer à la sablière,

5°) avoir remis un travers de croupe à l'est et deux poteaux pour soutenir l'évent, avoir changé dix pieds de sablière au sud, relevé un poteau d'ouverture à l'ouest, relevé la sablière et posé un lien en fer,

6°) avoir recouvert le bâtiment en entier et relatté à neuf en grande partie, avoir remis sept chevrons neufs et trois liens en fer pour soutenir l'évent dans la partie couverte en tuiles,

7°) avoir fait trois portes et cinq fenêtres à deux battants, les avoir ferrées, posées et garnies de leurs barres de sûreté, et mis une serrure à l'une des portes,

Lesquelles réparations et augmentations, faites audit bâtiment ont été estimées par les experts et sur-expert y compris la quantité de dix milliers de tuiles qu'ils estiment avoir entré dans la couverture de l'évent à la somme de six mille six cents livres.....6 600 #

*Au bâtiment servant de purgerie*

1°) rehaussé le bâtiment en sont entier de huit pouces, y avoir remis quinze poteaux, refait cinquante pieds de sablière et vingt pieds de soulage [rayé : en] à neuf,

2°) avoir mis treize poteaux dans l'intérieur pour faire deux séparations, avoir replanché la dernière et embout dudit bâtiment en entier,

3°) avoir fait cinq portes à deux battants garnies de leurs serrures, et avoir recouvert le bâtiment en entier partie avec des essentes ayant déjà servi, et le surplus avec des essentes neuves et enfin avoir changé tous les acoyaux de la façade ouest,

Et ont lesdites réparations et augmentations, faites à ladite purgerie ont été estimées par les experts et sur-expert à la somme de cinq mille livres .....5 000 #

*Bâtiment servant d'hôpital*

1°) d'avoir transporté ledit bâtiment à l'endroit où il était dans un lieu plus élevé, où il a été remonté,

2°) avoir changé vingt poteaux et un soulage, deux travers de croupe, un arêtier, cinq chevrons et les acoyaux, en grande partie,

3°) avoir refait à neuf la moitié du lattis, deux sablières de galerie et recouvert ledit bâtiment [rayé : part] la moitié avec des essentes ayant déjà servi et l'autre moitié avec des essentes neuves, estimées à la quantité de six milliers,

4°) avoir réparé et recouvert à neuf le clocher

Lesquelles réparations et augmentations ont été estimées par les experts et sur-expert à la somme de trois milles livres.....3 000 #

Avoir construit à neuf un bâtiment pour cuisine de vingt-cinq pieds de long sur vingt de large, poteaux en terre et de bois dur, non encore clissé ni maçonné, seulement couvert en essentes et un pignon planchéyé, ledit bâtiment estimé par les experts et sur-expert la somme de deux milles livres .....2 000 #

Qui sont tous les ouvrages de charpente qui ont été faits sur ladite habitation depuis que le requérant en est fermier,

A l'endroit le requérant a dit qu'il avait en outre fait faire divers ouvrages de maçonnerie, qu'il allait indiquer aux experts pour en faire l'estimation, lesquels ouvrages indiqués consistent, savoir

Dans la purgerie, avoir fait allonger le bassin à sirop de dix pieds dans toute sa largeur, avoir fait refaire le mur de pourtour dudit bassin, et les trois quarts de celui de séparation, avoir fait faire deux éperons en maçonnerie et exhausser la totalité du soulage, de huit pouces sur les côtés et au bout, sud, et de deux pieds et demis au bout, nord

Au bâtiment servant d'hôpital, avoir fait faire un soulage de pourtour de dix pieds et demi de hauteur compris les fondations

Enfin avoir fait monter quatre chaudières sur piliers, en maçonnerie

Tous lesquels ouvrages de maçonnerie ont été estimés par les experts et sur-expert la somme de trois mille livres.....3 000 #

Qui sont tous les ouvrages de charpente et maçonnerie qui ont été faits sur la présente habitation par le requérant, et prisés et estimés par lesdits experts et sur-expert au présent procès-verbal lesquels s'élèvent au total à une somme de vingt-et-un mille deux cent cinquante livres

*Les experts et sur-expert s'étant transportés dans les jardins de la présente habitation, à l'effet de constater l'état et la quantité des plantations existantes, de retour nous ont rapporté avoir trouvé deux pièces de grandes cannes, l'une dite numéro deux, de l'âge de trois mois, et l'autre numéro dix de onze mois en bon état,*

*Item six pièces en rejetons, aussi en bon état, et six autres pièces en rejetons, à l'endroit dit du gué, aussi en bon état*

*Item, et enfin, une pièce à moitié fouillée et prête à recevoir le plant.*

*A l'endroit le requérant a dit qu'il avait fourni divers matériaux à la présente habitation, lesquels s'y trouvent en ce moment, en conséquence demande qu'ils soient portés ici pour mémoire, sur quoi nousdit notaire avons porté ici pour mémoire les matériaux qui nous ont été représentés comme fournis par le requérant :*

*Environ trois milliers de briques destinées à la réparation de l'équipage,*

*Quatorze roches de taille destinées à faire des encoignures de maçonnerie,*

*Une très grosse pile de mortier à chaux et sable mêlé de cendre, de bagasse, destinée à divers ouvrages de maçonnerie,*

*Et enfin une chaudière à sucre de quarante-deux points, avec plusieurs pas de roche rendues à pied d'œuvre,*

*Mémoire*

*Ce fait et ne restant plus rien à comprendre au présent procès verbal nous l'avons clos ce jour et mois [illisible...] sur ladite habitation, à six heures du soir et a le requérant signé avec les experts et sur-expert, le citoyen Lacoste, les témoins et nousdit notaire public*

*Martin, Grèches dit Lacoste, J. Canier, Dubreuil, H de Barbançois, Girardou, Figuère not.*

CAOM

DPPC

Not. St Dom, 629

Registre de Me Figuière, notaire à la Croix-des-bouquets, acte 41